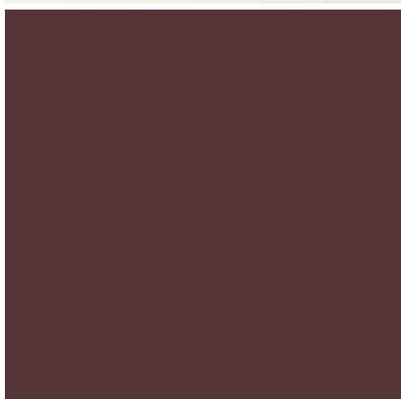


# RAPPORT D'ACTIVITÉ

FONDATION  
POUR  
L'INNOVATION  
POLITIQUE



[www.fondapol.org](http://www.fondapol.org)



# 05 / 06

**Coordination :** Albane Devouge

**Rédaction :** Franck Debié, Jean de Boishue, Albane Devouge

**Maquette :** Héroïse Godinho

**Crédits photos :** A. Devouge, F. Furgolle, B. Israël, Getty Images

## DES VALEURS ET DES PERSONNES POUR L'INNOVATION POLITIQUE

Au cours de ses deux premières années d'existence, la Fondation a précisé ses valeurs et ses principes :

- le primat de la liberté et de l'initiative individuelle ;
- la patience et l'indépendance.

Sans elles, il n'existe ni entreprise, ni recherche, ni émulation.

Comptant aujourd'hui sur une dizaine de chercheurs permanents, un vivier stable d'auteurs et de conseillers, nous soutenons des individus qui, venant de tous les horizons, veulent innover en politique en proposant de nouvelles visions, de nouveaux comportements et de nouvelles stratégies.

Nous croyons aux personnalités fortes et acceptons le risque de leur faire confiance. Chercheurs, auteurs, conseillers : nous nous reconnaissons en eux et nous voulons les aider à diffuser leurs idées pour qu'elles se concrétisent.

Pour innover, il faut du temps, du recul, de la contradiction, des conseils et des soutiens venus de tous les horizons. Dans cette perspective, nous voulons ouvrir les débats qui se déroulent en France à d'autres inspirations, qu'elles soient européennes et américaines, mais aussi indiennes, chinoises, africaines ou latino-américaines. Nous voulons le faire plus encore.

Notre méthode de travail privilégie les comparaisons internationales, les enquêtes de terrain et les débats contradictoires, et encourage l'expérimentation, la mise en œuvre directe, les projets pilotes et la coopération avec différents partenaires.

Tel est l'esprit qui a animé la Fondation pour l'innovation politique durant ces deux années. Ce rapport vous présente un panorama des différents thèmes sur lesquels nous avons travaillé et innové.

Franck DEBIÉ

Directeur général de la Fondation pour l'innovation politique



# Préparer l'avenir

## ■ ENCOURAGER LA RÉUSSITE

L'école n'est pas seulement là pour socialiser la génération qui vient. Dans une société de plus en plus inégalitaire, l'école doit renouer avec l'ambition de fournir à chacun des moyens pour réussir sa vie. Elle doit aussi avoir à cœur de commencer à susciter, dans tous les domaines, des élites talentueuses et motivées.

C'est pourquoi la qualité des apprentissages fondamentaux, la valeur des diplômes et le respect du savoir sont essentiels. Trop de dogmes – la méthode de lecture globale, le collège unique... – ont montré les limites du « pédagogisme ». Il faut rouvrir un droit d'expérimentation pour les enseignants et les établissements, oser des pédagogies plus diversifiées, se tourner sans *a priori* vers les méthodes reconnues pour efficaces. Il faut également imaginer de vraies pratiques d'orientation et rouvrir les lycées professionnels à ceux pour qui « métier » est un mot qui compte. Il faut oser une orientation volontariste dans toutes les disciplines dès l'entrée à l'université.

## ■ ANTICIPER L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

Le « partage du travail » est une chimère d'un autre temps. Pour pallier la décline de la population active qui s'annonce et renforcer le pouvoir d'achat, il faut au contraire favoriser, par tous les moyens, le travail, même à temps partiel, des jeunes, des femmes, des plus de 50 ans, des retraités, des étrangers. Plusieurs propositions peuvent être faites : un passeport européen pour les chercheurs, des mesures favorisant le travail des cadres étrangers en France, un système objectif et généreux de recrutement pour les travailleurs étrangers (inspiré du *point system* canadien).



## RÉUSSIR SA VIE

Les Français ont le sentiment que leur avenir tarde à être pris en compte par les politiques.

Le changement démographique, qui va bouleverser la société française comme beaucoup d'autres sociétés à travers le monde, est moins médiatisé que la mondialisation économique et culturelle, et ne fait l'objet d'aucun débat politique structuré, ne constituant pas à ce stade une réelle préoccupation politique.

Les âges de la vie et du travail ont pourtant commencé à changer également les attentes qui les accompagnent. « Réussir sa vie », « devenir adulte » ou « prendre sa retraite » n'ont plus la même signification.

Les concepts, les institutions et les politiques de l'État providence ont été inventés avec le baby-boom ; ils sont aujourd'hui périmés face à la nouvelle situation démographique.

Si les politiques publiques peinent à prendre acte du changement en cours, la société civile avance et se réorganise. D'ores et déjà, de nouvelles institutions, les compagnies d'assurance, les fonds de pension, de nouvelles formes de propriété collective ont commencé à prendre le relais de l'État providence.

D'autres sujets d'inquiétudes préoccupent les Français. Bon gré mal gré, ils sont amenés à gérer seuls et à leur compte une partie des risques (emploi, maladie, vieillesse, dépendance) qu'il est impossible de gérer collectivement à un coût acceptable. Se trouvant parfois désarmés face à ces res-

ponsabilités nouvelles, ils se sentent isolés dans un univers opaque.

Cette solitude face à ces nouvelles problématiques se double du sentiment d'être abandonnés par un monde politique qui n'apporte aucune vraie réponse.

### ■ Le désintérêt des Français pour la politique vu par les femmes<sup>1</sup>.

Dans le souci d'être attentive à l'opinion des Français, la Fondation réunit régulièrement des « panels », selon un thème donné. Un panel de femmes a confié les inquiétudes que lui inspire l'évolution de la société française, dont le désintérêt des Français pour la politique. Elles l'expliquent par le fait que le monde politique ne dit rien et n'apporte rien sur les « grandes questions de la vie » : « Qu'est-ce qui est vrai ? Comment réussir sa vie ? Comment préparer l'avenir ? Quelle est ma place et celle de mes enfants dans cette société ? ». Face au silence des responsables politiques, ce sont les associations, les psys ou les sectes qui occupent aujourd'hui ce terrain.

Il s'agit de se rapprocher au plus près des situations et des attentes des individus, des mots qu'ils utilisent pour les décrire, afin de comprendre quelles innovations politiques peuvent y répondre dans la durée pour envisager l'avenir de manière constructive.

Dans cette perspective, les travaux de la Fondation ont exploré les problématiques liées aux thèmes de la réussite des jeunes, de l'éducation, du changement démographique, des politiques d'activation et de la mobilité professionnelle.

1. « Panel Femmes », rencontre regroupant des femmes actives âgées de 35 à 50 ans (15 septembre 2005).



## QUELLE RÉUSSITE POUR LES JEUNES ?

Le problème de la réussite des jeunes dépasse la simple question du chômage et de la précarité, qui reste une difficulté massive en France, en Allemagne et dans l'Europe méditerranéenne.

Comme les jeunes Allemands (étude *mitWirkung* réalisée en Allemagne en 2005 auprès de 12 000 jeunes de 12 à 18 ans), les jeunes Français se perçoivent incapables de participer et d'influer sur l'institution scolaire, le monde de l'entreprise, les associations établies ou les partis politiques. Leur accès au travail, à l'épargne, au logement indépendant ou au capital est également entravé. Les jeunes Français se sentent aussi tributaires des réseaux de solidarité familiaux et informels de leur lieu d'origine et renâclent devant la mobilité géographique, comme en Allemagne.

■ L'étude *La réussite des jeunes*<sup>1</sup> revient sur certaines de ces questions difficiles auxquelles sont confrontés les jeunes Français, en dehors de l'échec scolaire :

- le manque d'autonomie dans leur orientation et dans la vie économique en général ;
- le retard dans l'accès aux responsabilités, à la propriété, au capital, à la vie familiale par rapport à d'autres pays européens ;
- l'inadéquation des formes politiques, syndicales et institutionnelles pour exprimer le malaise d'une jeunesse dont le poids diminue dans le corps électoral ;
- la multiplication de freins à l'insertion professionnelle : une faible mobilité géographique, des langues étrangères peu maîtrisées, la difficile transition entre formation et emploi sur le marché français<sup>2</sup> ;
- la crainte de la disqualification sociale, concept développé par le sociologue Serge Paugam.

Cette analyse ouvre un débat sur l'abaissement de la majorité à 16 ans et sur un ensemble de mesures destinées à faciliter l'accès des jeunes au marché de l'emploi et à l'autonomie.

### Que pensent les 25-30 ans ?

Afin de préparer une enquête d'opinion plus ambitieuse, la Fondation conduit chaque mois depuis l'automne dernier un travail en panel avec une dizaine de jeunes professionnels (25-35 ans) afin de mieux cerner leurs inquiétudes et leurs attentes.

■ Plusieurs panels de jeunes<sup>3</sup> se sont interrogés sur la notion de réussite en France. Ils dénoncent les conséquences d'un état d'esprit trop égalitariste qui considère toute ambition de réussite comme indécente ou déplacée.

À cela s'ajoutent les difficultés du modèle français de la réussite :

- l'école n'est plus la garante de la réussite ;
- le travail salarié n'est que rarement porteur de reconnaissance et de progrès dans les responsabilités, même s'il n'est pas nécessairement déplaisant ou pénible ;
- le discours politique ne véhicule aucun message nourrissant un idéal de réussite.

N'espérant plus « réussir dans la vie », chacun préfère « réussir sa vie » et se tourne vers la recherche d'un équilibre personnel, d'un épanouissement dans les loisirs et éventuellement dans les associations philanthropiques.

Ce diagnostic spontané est confirmé par l'étude de la COFREMCA présentée à la Fondation, qui montre l'importance prise par les valeurs d'« harmonie », voire de repliement (sur un petit milieu, sur le corps) chez les 15-35 ans.

1. *La réussite des jeunes*, Étude dirigée par Franck Debié, Monique Sassier et Anna Stellingner (mai 2006).

2. « Permettre aux jeunes de réussir », tribune d'Anna Stellingner parue dans *Les Échos* (17 mai 2005).

3. Notamment la rencontre « Panel Jeunes », composée de jeunes professionnels (9 janvier 2005).

## La responsabilité de l'École dans l'échec professionnel des jeunes

Dans un pays dominé par l'institution scolaire et le poids du diplôme initial dans la carrière, la Fondation a commencé par explorer les responsabilités de l'École et de l'Université dans l'échec des jeunes.

■ Le rapport de Marie-Christine Bellosta<sup>1</sup> démontre l'ampleur de l'échec scolaire et professionnel avant l'Université :

– les défaillances de l'école primaire sont directement mises en cause concernant les élèves qui sortent à 16 ans du système scolaire sans qualification. La plupart d'entre eux avaient effectivement commencé leur scolarité au collège avec de sérieuses difficultés ;

– les défaillances des lycées professionnels détournent les meilleurs élèves de ce type d'enseignement ; les élèves qui en sortent se trouvent incapables d'accéder aux filières professionnelles de l'enseignement supérieur et se retrouvent souvent en situation d'échec dans les cycles généraux que leur « bac Pro » leur ouvre automatiquement sans les y avoir préparés en rien ;

– l'Université, de son côté, n'a pas eu, faute de sélection, d'autonomie et de culture d'entreprise, les moyens de développer un premier cycle professionnalisant.

■ Lors d'une table ronde, Yves Malier (membre de l'Académie des technologies, ancien directeur de l'ENS Cachan) a approfondi cette analyse des lycées professionnels<sup>2</sup>. Aujourd'hui, 33% d'une classe d'âge sont scolarisés en lycée professionnel, maillon délaissé du système éducatif français. Les points de dysfonctionnement sont les suivants :

– il n'y a pas de réelle prise en charge des lycées professionnels par les politiques. Inadaptation des solutions visant à revaloriser ces lycées, absence de système de passerelles vers d'autres orientations et débouchés ;

– la carte scolaire des lycées est inappropriée. Le choix des métiers enseignés dans un lycée relève de l'académie, et ne se calque généralement pas sur les besoins économiques et sur le bassin d'emploi

locaux. Et ce malgré la présence de responsables d'entreprises dans le conseil d'administration des lycées ;

– problème du recrutement : les professeurs recrutés ne sont pas des professionnels et n'ont pas de connaissance pratique du métier. C'est la conséquence directe de l'application de la règle très française de la licence obligatoire pour tous les enseignants ;

– les conséquences humaines et sociales sont lourdes, et les jeunes sont souvent condamnés à une impasse professionnelle : le caractère professionnel de leur formation se révèle insuffisant ou inadapté pour intégrer le marché du travail, et ils ne peuvent prétendre concurrencer les bacheliers des filières générales sur les autres débouchés.

Si la Fondation souligne les défaillances du système éducatif, elle s'attache aussi à soutenir des initiatives qui visent à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes, comme les Écoles de la deuxième chance.

■ Témoignage de Lionel Urdy, directeur de l'École de la deuxième chance de Marseille (E2C)<sup>3</sup>.

La mission de l'École de la deuxième chance est la réinsertion des jeunes non diplômés et non qualifiés. Loin d'une logique du diplôme, sa logique est l'efficacité : la reconnaissance des acquis sur le marché du travail.

Plusieurs principes innovants caractérisent cette école :

– mise en place d'un tutorat personnalisé avant et après la scolarité ;

– garantie du « socle de base » pour chaque élève : savoir lire, écrire, compter, raisonner, avoir des notions d'informatique et d'anglais ;

– promotion d'une « pédagogie de la réussite » : il n'y a pas de concurrence, mais une évaluation du jeune par rapport à son propre projet professionnel ;

– démarche proactive de placement des étudiants dans des entreprises ;

– accompagnement de chaque jeune dans le règlement de divers problèmes (logement, famille...).



**Marie-Christine Bellosta**

Maître de conférences en littérature française à l'École normale supérieure (Paris), conseiller de la Fondation

1. *De la diplomation à l'emploi, pour un renouveau de la politique scolaire et universitaire*, Étude, par Marie-Christine Bellosta (juin 2006).

*Formation professionnelle courte, équilibre social, croissance économique : à quand la réconciliation ?*, Point de vue, par Yves Malier (5 septembre 2006).

2. « De l'École à l'Université : préparer l'insertion professionnelle », table ronde (10 mai 2005).

3. *Idem*. Voir également *Les Écoles de la deuxième chance*, Point de vue, par Lionel Urdy (5 septembre 2006).

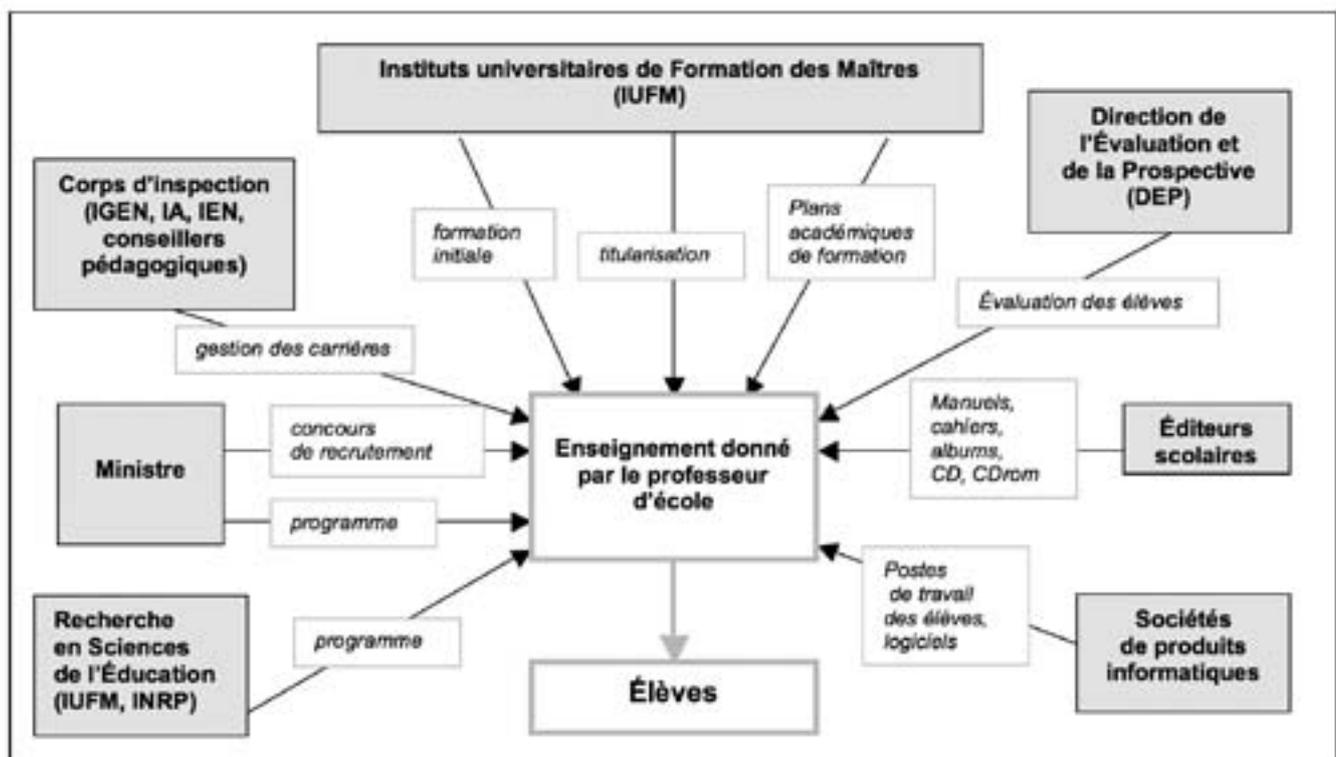
La Fondation examine aussi l'expérience de la Hauptschule de Hambourg qui a reçu le prix de la Fondation Bertelsmann et a connu une mise en application à Bâle, Berlin, Munich, Brême, dans la région de la Lippe. Elle repose sur un tutorat personnalisé pendant les dernières années de la scolarité et les premières années de la vie professionnelle. La Fondation conduira également une évaluation des performances des Trust Schools lancées par Tony Blair. Enfin, en ce qui concerne la formation professionnelle dispensée par les universités, la Fondation soutient le modèle dérogatoire des universités technologiques.

■ Pascal Fournier, membre de l'Académie des technologies et directeur de l'Université des technologies de Belfort-Montbéliard, présente les principes innovants de ce modèle des Universités technologiques<sup>1</sup> :

- un modèle original de recrutement des étudiants qui se situe entre l'ouverture de l'université et le mode sélectif des grandes écoles ;
- un système de « gouvernance » à la tête de l'université : un président et un directeur général ;
- l'Université conçue comme structure maîtrisable : un ordre de grandeur de 2000-3000 étudiants, avec 1 enseignant pour 10 étudiants ;
- le recrutement des enseignants-chercheurs est repensé, donnant une place beaucoup plus grande aux contractuels, issus du monde professionnel ;
- le placement des étudiants est une mission de l'Université qui essaie d'assurer des débouchés directs pour une partie de ses étudiants dans les entreprises partenaires du bassin d'emploi.

1. « De l'École à l'Université : préparer l'insertion professionnelle », table ronde (10 mai 2005).

#### Ce qui encadre l'enseignement donné par un professeur d'école





## L'ÉDUCATION OU LA PRIORITÉ DU « SAVOIR-LIRE »

Envisager l'avenir, c'est dans un premier temps préparer les plus jeunes générations à leur insertion dans la vie sociale, politique et économique. Or les jeunes générations sont touchées par un illettrisme grandissant qui complique leur insertion sociale, professionnelle et leur accès à la citoyenneté.

Ce constat est souvent fait sans remettre en cause l'organisation scolaire et ses méthodes. On incrimine beaucoup le « collègue unique », mais c'est dès l'enseignement primaire que se prépare l'échec scolaire. La plupart des jeunes qui sortiront du collège sans aucun diplôme y entrent à l'issue de l'école primaire sans maîtrise de la lecture et de la langue.

### L'état d'urgence en France

Le système éducatif français est en grande difficulté, et l'illettrisme est sans aucun doute le premier mal qu'il faut combattre.

Il est établi que 15% des élèves qui entrent en classe de 6<sup>e</sup> ont des difficultés en lecture, et que chaque année 10% de jeunes de 17 ans risquent de tomber à court terme dans l'illettrisme au vu de ces mêmes difficultés. Pour eux, c'est au cours préparatoire que tout s'est joué : c'est donc au cours préparatoire qu'il faut agir.

Il est primordial et urgent de mettre en œuvre une « opération vérité » : fournir une description des blocages qui paralysent l'École, et proposer des solutions. C'est la tâche que s'est donnée la Fondation, menant à cet effet deux études décisives<sup>1</sup>.

### La priorité scolaire : le « savoir-lire »

La maîtrise de la lecture est le socle fondamental à partir duquel tout apprentissage se construit. Elle est la compétence la plus importante à développer puisqu'elle constitue l'un des meilleurs facteurs prédisant le rendement scolaire.

Intervenir sur le développement de cette compétence est donc capital.

### Les défaillances du système actuel

■ L'Éducation nationale : une organisation verrouillée

Il règne, au sein du système de l'Éducation nationale, « une confusion des attributions, une intrication des réseaux et un autorecruement qui aboutissent au verrouillage du système et à la confiscation du pouvoir scolaire par un seul courant de pensée ». Il ne faut pas s'en étonner. La prise de contrôle de l'École et du corps enseignant a été un projet politique pour différents groupes de gauche. Or, quand une organisation est à ce point verrouillée et hermétique à tout jugement extérieur, elle se condamne à « perdre le contact avec le réel ».

■ La faillite de la méthode globale

Pour 54% d'enfants qui lisent approximativement, c'est la précision du déchiffrage et du décodage qui est en cause. Cette méthode incite les élèves à « regarder les textes comme des rebus », les privant de toute méthode efficace.

1. *Recommencer par le commencement : la lecture*, Étude, par Marie-Christine Bellosta, Thérèse Cuche, Anne de Bremaecker-Le Rigoleur, Jean-Gérard Dutoit, Brigitte Étienne, Colette Ouzilou, Brigitte Robert et Michelle Sommer (décembre 2005).

*Quelles sont les pédagogies efficaces ? Un état de la recherche*, Étude, par Clermont Gauthier, M'hamed Mellouki, Denis Simard, Steve Bissonnette, Mario Richard (janvier 2005).

### Le pari pédagogique fait en France est contestable

Les études quantitatives réalisées en Amérique du Nord sur plus de 12000 élèves depuis la fin des années 1960 tendent à démontrer que les pédagogies sur lesquelles a parié l'Éducation nationale – les pédagogies « cognitives » qui amènent les élèves à découvrir par eux-mêmes les principes du savoir à l'issue d'un travail de groupe – sont beaucoup moins efficaces que des pédagogies plus explicites et plus directes. Les pédagogies implicites sont par ailleurs particulièrement inefficaces dans les milieux défavorisés.

### Des propositions pour une méthode d'apprentissage plus efficace

Nos études recensent diverses actions à mener :

– Rendre effective la « liberté pédagogique » inscrite dans la loi, qui n'est aujourd'hui

qu'une liberté formelle, les programmes rendant obligatoire la pédagogie de l'Éducation nationale.

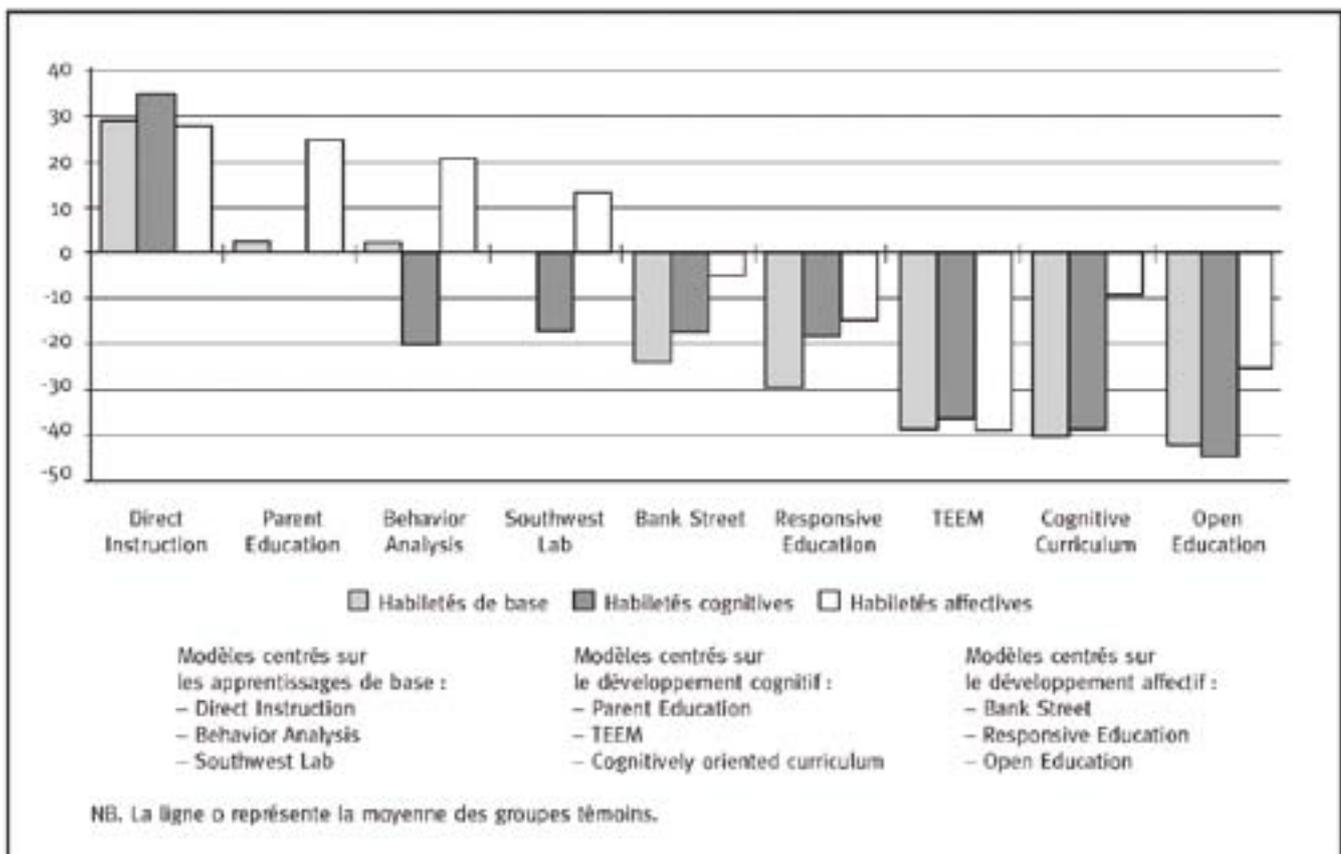
– Mettre fin à la *méthode globale*, et revenir à la *méthode syllabique*.

– Exiger que la lecture fasse partie d'un programme d'enseignements dans les IUFM.

– Introduire la culture du résultat et de la responsabilisation dans les écoles, afin que chaque enseignant se sente responsable des compétences acquises par ses propres élèves. À ce titre, évaluer les enfants en fin de CP, et non plus au début du CE1.

– Rompre avec la volonté « d'alléger le programme », notamment concernant les mathématiques ou la grammaire, qui retarde d'autant leur enseignement dans le cursus primaire. Les lacunes en grammaire deviennent par exemple un véritable obstacle pour l'enseignement des langues étrangères au collège.

Scores des neuf modèles pédagogiques de l'expérience *Follow Through* réalisée sur 10 ans en Amérique du Nord, auprès de 70 000 enfants de maternelle et de primaire.



Traduit d'Educational Achievement Systems.

## LE CHANGEMENT DÉMOGRAPHIQUE

La Fondation travaille depuis ses débuts sur les conséquences du changement démographique. Elle conduit sur ces questions et sur leurs implications politiques un travail de veille en étroite collaboration avec l'un de ses partenaires chinois, le Centre chinois pour les innovations politiques.

La Chine comme l'Europe ne peuvent pas compter entièrement sur le recours à l'immigration pour atténuer les conséquences du choc démographique. En Europe, celui-ci fragilise tous les équilibres de l'État providence; en Chine, il fait apparaître l'urgence de reconstruire entièrement les mécanismes de solidarité. Dans les deux cas, le changement démographique, autant que la mondialisation des marchés, aura des incidences durables sur la croissance économique, les attentes de la société et l'innovation institutionnelle. Il sera l'un des moteurs du changement social.

En France, les conséquences du changement sont encore mal perçues et peu préparées par les PME comme par les administrations, selon une enquête conduite par la Fondation en 2004.

La prise de conscience de l'urgence du sujet par les élus, prise de conscience forte en Allemagne et en Italie, n'existe pas en France.

Pour beaucoup, le changement démographique doit permettre de résorber une partie du chômage, de diminuer les effectifs de la fonction publique par des départs à la retraite et de favoriser l'emploi des jeunes. Le changement démographique ainsi conçu constitue une des excuses pour l'attentisme.

■ Lors d'un colloque international<sup>1</sup> organisé avec l'OCDE, la Fondation a voulu attirer l'attention du public sur les risques économiques et sociaux liés au changement démographique, et suggérer des voies nouvelles.

Dans sa communication, l'économiste Jean Artus a montré pourquoi le changement démographique n'aboutira pas nécessairement au plein emploi :

- l'allongement de la vie et de la retraite aboutit d'abord à une croissance de l'épargne, une épargne qui est aujourd'hui mal rémunérée dans les pays où elle s'accumule et qui tend à s'exporter;
- les conditions d'une bonne rémunération de l'épargne, gage de la consommation des futurs

retraités et donc de la croissance, ne sont guère réunies en France et en Allemagne pour deux raisons :

- faible nombre d'actifs au travail, faible nombre d'heures travaillées par actif;
- faible progression de la productivité due à la faiblesse de l'investissement scientifique, technologique, managérial. La part des investissements de productivité n'est que de 12 % en France, contre 40 % aux États-Unis.

L'augmentation du nombre d'actifs et la croissance de l'investissement de productivité sont donc nécessaires si l'on ne veut pas hypothéquer les revenus des futurs retraités ou voir leur épargne s'investir exclusivement à l'étranger.

Il n'est pas prudent d'attendre le vieillissement pour résorber le chômage. Il faut immédiatement encourager plus d'actifs à travailler davantage pour stimuler la croissance domestique. C'est le pari des politiques d'activation, largement pratiquées ailleurs en Europe, mais qui butent en France sur la logique malthusienne de partage du travail.

### Travailler après 55 ans

Le changement démographique se traduit en France par une situation démographique favorable en termes de natalité, mais moins favorable en termes de structure de la population active. La France s'est habituée à n'avoir qu'une génération au travail. Le taux d'activité est l'un des plus faibles d'Europe. Les politiques conduites se préoccupent toutes de réduire le taux de chômage entre 25 et 55 ans, mais très peu d'augmenter le taux d'activité au-delà de cette tranche d'âge. Une telle politique d'activation, déjà conduite dans de nombreux pays européens, est pourtant nécessaire.

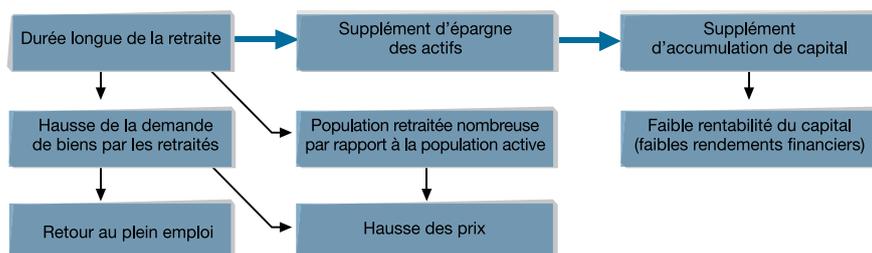


**Philippe Brongniart**  
Membre du Directoire de la  
Fondation

1. « Vers une autre population active : changement démographique, activité, croissance », (7 mars 2005).

La Lettre n° 11, « Vers une autre population active », reprend les principales interventions de ce colloque (avril 2005).

### Conséquences du vieillissement



Source : P. Artus, IXIS.



## CHANGER DE POPULATION ACTIVE : POUR DES POLITIQUES D'ACTIVATION

Il est nécessaire d'entreprendre des politiques d'activation : elles permettront un changement de paradigme dans le domaine de l'emploi.

Il s'agit de sensibiliser les individus à l'idée qu'en augmentant le nombre d'heures qu'ils consacrent à une activité rémunérée, ils améliorent leur pouvoir d'achat et leur insertion dans la vie sociale. Cette logique est à l'inverse d'une administration d'ensemble du marché du travail, souvent malthusienne (freiner le travail des uns pour conserver celui des autres) et bureaucratique.

« Quelques heures de travail en plus pour chacun feront une grande différence pour tous » disait Carl Bildt, alors Premier ministre suédois, aujourd'hui conseiller de la Fondation. L'idée d'« activation » est parfois difficile à comprendre en France, où les politiques actives ont été moins populaires qu'ailleurs en Europe et sont longtemps restées suspectes (pourquoi augmenter l'activité des femmes ou des travailleurs âgés alors que le taux de chômage est de 10% ?).

C'est à l'égard des travailleurs âgés que le basculement d'une logique malthusienne d'administration du marché de l'emploi vers une logique pragmatique de renforcement du pouvoir d'achat et de l'intégration sociale des personnes doit être entrepris. Il s'agit de permettre que chacun, sans distinction, ait le droit de mieux gagner sa vie et de mieux participer à la vie sociale. Le sort des demandeurs d'emploi ne doit pas contrarier l'exercice de la liberté professionnelle de chacun.

1. *Demographic change in Europe : dealing with an aging workforce*, Étude, par Xavier van den Brande (janvier 2006).

■ L'étude de Xavier van den Brande<sup>1</sup> souligne la nécessité du recours à l'emploi des seniors et répertorie les actions déjà entreprises dans de nombreux pays européens :

- mesures destinées à reculer l'âge de la retraite : fin des avantages attribués aux préretraités aux Pays-Bas, recul de l'âge de la retraite en Allemagne par exemple ;
- mise en place d'incitations financières pour maintenir ou reprendre le travail, même au-delà de l'âge légal de la retraite. Le Royaume-Uni, le Japon ou encore la Suède n'imposent plus de limite au cumul emploi-retraite : les seniors sont incités à rester dans la vie active ;
- changer les mentalités. Les politiques de l'emploi les plus efficaces en Europe se sont appuyées sur de vastes programmes de communication. C'est que nombre d'obstacles à l'emploi des seniors viennent des réticences psychologiques des employeurs et des employés. L'exemple de la Finlande, avec sa « Campagne nationale pour les travailleurs âgés » (1998-2002), montre qu'il est possible de changer les mentalités à l'égard des seniors ;
- plusieurs pays, dont la Suède, cherchent à réconcilier entreprises et seniors par une amélioration des conditions de travail (création d'une Agence de l'ergonomie), une plus grande souplesse du temps de travail et du contrat du travail, et une attention particulière portée au transfert des connaissances des seniors vers les salariés plus jeunes.

Ces politiques d'activation européennes passées en revue, le cas français reste à étudier. Le retard des politiques françaises, aussi bien en matière de cumul emploi-retraite que d'adaptation des conditions de travail pour le salarié âgé est important. Sensibiliser le monde politique à ces enjeux est nécessaire.

■ Certaines propositions de la Fondation<sup>1</sup> autour du travail des seniors ont été entendues :

- suppression de la contribution Delalande ;
- la possibilité du cumul pourrait être totale pour les retraités ayant liquidé leur retraite à taux plein. Mais les cotisations de retraite perçues dans le cadre de leur activité n'ouvriraient pas de nouveaux droits ;
- les règles de plafonnement du secteur privé devraient être assouplies pour les retraités et les salaires en dessous d'un certain niveau. Le plan national d'action pour l'emploi des seniors, qui propose d'autoriser le cumul pour les retraités percevant une pension inférieure à deux fois le SMIC, va-t-il assez loin ?
- le régime de cumul associé à la préretraite est particulièrement sévère (le plafond est de 16 heures par mois). La perte économique liée à ces régimes est considérable et concerne une population jeune et active, dont la contribution au financement des retraites futures justifierait le retour au travail ;
- nécessité d'un programme de communication pour changer les mentalités à l'égard des seniors.

### Travail des femmes : la France peut mieux faire

Dans la majorité des pays occidentaux, des politiques actives destinées aux femmes en âge de travailler ont été initiées. Les pays scandinaves appliquent une politique de *dé-familiarisation* (transfert des tâches familiales des femmes vers la société par la création de centres d'accueil, de crèches, de *daycares* ou d'autres services à proximité) ou de *Work-Life Balance* (WLB). Ces pays ont le taux d'activité des femmes le plus élevé au monde.

Par cette politique, les pays scandinaves ont changé l'attitude des femmes et de la société à l'égard du travail : la charge des enfants ou des personnes âgées constitue rarement un

frein à l'activité salariale. Tandis que 50% des femmes en Allemagne, aux Pays-Bas ou au Royaume-Uni déclarent la naissance d'un enfant comme la première raison de leur éloignement du marché du travail, loin devant le non-renouvellement d'un contrat de travail ou la maladie, la naissance d'un enfant n'est presque jamais la raison d'une cessation d'activité dans les pays nordiques.

Les propositions de la Fondation ont pour but de permettre à davantage de femmes françaises d'intégrer le marché du travail, et rejoignent ainsi les objectifs définis par la stratégie de Lisbonne.

■ Anna Stellingner<sup>2</sup>, directeur du pôle Économie et Société à la Fondation, amorce quelques pistes de réflexion :

- mettre en place, comme l'ont fait une quinzaine de nos partenaires de l'OCDE, une imposition séparée des salaires des deux partenaires plutôt que l'imposition commune, pour ne pas décourager l'activité salariale de la femme ;
  - encourager *les familles à double revenu* en collectivisant les responsabilités de charges familiales, ce qui a eu pour effet chez nos voisins européens de créer des emplois dans les services et les remplacements et d'augmenter le taux de natalité ;
  - inclure dans ces mesures dites de *Work-Life Balance* l'emploi et le pouvoir d'achat – et par conséquent le recul de la pauvreté – des *familles monoparentales* ;
  - encourager les entreprises apportant une contribution aux salariés par des mesures « favorables à la famille » (congés exceptionnels, horaires flexibles, aide à la garde des enfants, temps de travail choisis), autant de mesures qui vont souvent encore plus loin que la législation.
- Ces propositions ont connu un certain retentissement<sup>3</sup>.



**Anna STELLINGER**  
Directeur du pôle Économie et Société de la Fondation

1. Allocution de Francis Mer lors du colloque de l'OCDE sur l'emploi (février 2006).

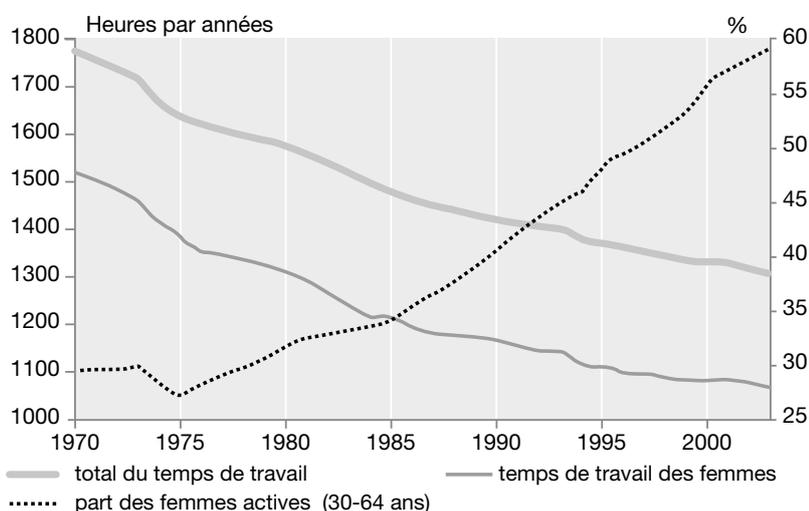
*Cumul emploi-retraite : un dossier qui peut attendre ?*, Point de vue, par Philippe Brongniart (13 mars 2006).

2. *Et le travail des femmes ?*, Point de vue, par Anna Stellingner (8 mars 2006).

3. « L'emploi des femmes doit être au cœur des politiques innovantes », par Anna Stellingner, tribune parue dans *Le Figaro* (24 janvier 2006).

Audition d'Anna Stellingner au Haut conseil de la population et de la famille sur les politiques européennes relatives à l'activité des femmes (mars 2006).

### Évolution du temps de travail et de la participation des femmes aux Pays-Bas



Source : CPB, C. van Ewijk (Pays-Bas)



### Le travail indépendant

La Fondation s'est penchée sur les raisons qui font de la France le pays européen dont la proportion des travailleurs indépendants est la plus faible, après la Suède.

■ L'analyse de Carine Chaix<sup>1</sup>, chargée de recherches à la Fondation, recense les raisons de cette « exception française » et répertorie un ensemble d'améliorations envisageables :

- des mesures ont été prises pour inciter l'engagement des banques et des investisseurs auprès des entrepreneurs, mais ceux-ci ne sont pas directement inclus dans ces dispositions. Il faudrait aménager des mesures favorisant la mobilisation de l'épargne de leurs proches ou leur attribuer un quota des capitaux des fonds d'investissement de proximité ;
- le poids des charges sociales et fiscales décourage l'entrée dans le travail indépendant, laissant imaginer une rentabilité tardive. Un plafonnement global des contributions en fonction des recettes devrait être envisagé ;
- le poids des coûts fixes immobiliers : la création de locaux professionnels à loyers modérés et de pépinières d'entreprises doit être encouragée ;
- l'absence de sécurité en termes de protection sociale demande réflexion. Imaginer un régime d'assurance chômage destiné aux travailleurs indépendants peut être une piste ;
- le passage de l'activité salariale à l'activité indépendante doit être facilité, par exemple en créant un

nouveau cas de résiliation du contrat de travail pour création d'entreprise ;

- développer l'information et la formation sur le travail indépendant pour susciter le goût d'entreprendre.

■ Venant enrichir ces pistes de réflexion, Maria Nowak<sup>2</sup>, présidente de l'Association pour le droit à l'initiative économique, insiste sur quelques principes fondamentaux :

- changer de regard sur le travail indépendant, en le traitant à parité avec le travail salarié ;
- renforcer l'accompagnement du travailleur indépendant ;
- clarifier et faire progresser la loi sur les points suivants :
  - introduire la possibilité d'obtenir le statut de travailleur indépendant sans immatriculation au registre du commerce en dessous d'un certain plafond de revenu ;
  - réduire les charges sociales pesant sur les indépendants déclarés, étendre aux chômeurs le régime de prolongement de l'exonération dégressive de cotisations sociales ;
  - favoriser l'accès à des espaces de travail à coûts abordables ;
  - lancer une réflexion sur les nouvelles formes de protection sociale, notamment dans le cadre d'une protection liée à l'individu et non à l'activité.

1. *Travail indépendant : en finir avec une exception française*, Point de vue, par Carine Chaix (16 janvier 2006).

2. *Le travail indépendant, grand absent de la future loi sur l'égalité des chances*, Point de vue, par Maria Nowak, (22 février 2006).



## POUR UNE PLUS GRANDE MOBILITÉ CHOISIE

Le contrat de travail et l'emploi stable ne sont pas en voie d'extension, malgré ce que de nombreux discours laissent entendre. Les Français figurent cependant parmi les plus sédentaires du point de vue professionnel : aujourd'hui, le salarié français reste en moyenne 11 ans à chaque poste occupé. Cette préférence pour la stabilité plutôt que pour la mobilité n'a rien de surprenant, puisque la mobilité professionnelle est plus souvent imposée et horizontale, voire descendante, en France que chez nos voisins européens.

La Fondation relève une corrélation négative entre l'ancienneté et la mobilité professionnelle ascendante :

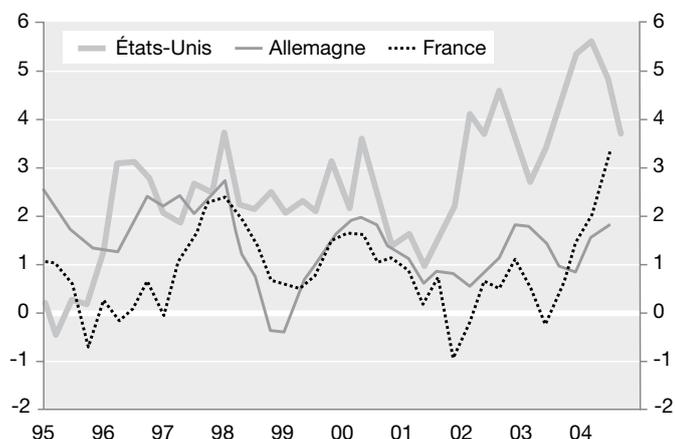
- les pays qui enregistrent, comme la France, une ancienneté moyenne forte dans un poste (plus de 10 ans) souffrent aussi d'une mobilité professionnelle peu encourageante pour les salariés;
- on passe, en France, d'une assez longue période de « précarité » à tous les niveaux de qualification à une longue période d'emploi stable. Cette situation se vérifie dans tous les pays où la fluidité du marché du travail n'est pas encouragée;
- paradoxalement, ce sont les pays qui ont choisi une réglementation de l'emploi souple, souvent associée à une protection sociale forte, qui bénéficient de la mobilité vers l'emploi stable;
- la mobilité vers un emploi de meilleure qualité est également plus forte dans les pays où la mobilité professionnelle est plus élevée : les Danois, les Belges et les Néerlandais sont très mobiles, et profitent

également d'une forte mobilité de l'emploi de faible qualité vers l'emploi de qualité supérieure. Les Français, eux, bénéficient bien moins de cette mobilité que l'ensemble de leurs partenaires européens, suivis des salariés grecs et allemands.

Selon plusieurs rapports de l'OCDE, la France n'a fait aucun progrès significatif dans la déréglementation du marché de l'emploi, contrairement à l'Allemagne.

La mobilité professionnelle implique souvent une mobilité géographique : or nous ne sommes pas tous égaux devant la mobilité. L'exclusion sociale se double aujourd'hui d'une exclusion spatiale, où la stabilité géographique, souvent non choisie, constitue un frein pour un grand nombre de Français.

Évolution de la productivité par tête : France, Allemagne, États-Unis.



Source : Statistisches Bundesamt, BEA, INSEE.



# La qualité du lien social

## ■ LE LIEN SOCIAL SE TRANSFORME

L'individu est désormais au centre de la vie sociale. Ses rapports avec les autres sont plus électifs, moins stables. Ils n'excluent pas pour autant le désir de solidarité, le besoin de justice et l'espoir d'une nouvelle fraternité entre concitoyens. Cette transformation reconfigure les attentes politiques : plus de droits individualisés, une meilleure reconnaissance du droit à la différence, une justice plus proche, des normes faciles à comprendre.

## ■ LE NOUVEAU RAPPORT AUX NORMES

Les élus se plaignent de l'inflation législative, les administrateurs et les administrés de la prolifération des règlements; les contrôles et les sanctions ne suffisent plus à assurer le respect des lois. Comment changer notre rapport aux normes? Les travaux de la Fondation indiquent quelques pistes :

- favoriser les mécanismes qui permettent d'éviter le recours aux tribunaux et la judiciarisation de la vie sociale : médiation, arbitrage, pédagogie des droits ;
- assurer davantage la faisabilité des lois (sondages, consultations avec les partenaires sociaux et les associations, débat avec les acteurs concernés) et la promotion des lois ;
- établir un contrôle *a posteriori* des lois et de leur efficacité.

## ■ INTÉGRER LES QUESTIONS DU COUPLE ET DE LA FAMILLE DANS LA RÉFLEXION POLITIQUE

La cellule familiale est de plus en plus tributaire de l'instabilité des couples. Le projet d'une union parentale indissoluble entre l'enfant et ses parents pourrait compléter dans l'avenir les différentes formes d'union entre les adultes (mariage, PACS, concubinage).

## ■ MOBILISER LA SOCIÉTÉ CIVILE

On assiste à l'essor de nouvelles formes de militantisme citoyen, principalement axées sur les questions d'identité et d'appartenances, mais aussi sur des causes philanthropiques. Cette vitalité permet de mobiliser davantage les citoyens. Ils n'attendent plus tout de l'État. En Europe comme aux États-Unis, les citoyens motivés aspirent à reprendre les choses en main dans de nombreux domaines. Ils le font souvent avec succès. Mais attention! La démocratie ne doit pas être la chasse gardée des meilleurs, mais appartenir à tous, aux forts comme aux faibles.



## DÉPASSER LES LOGIQUES INDIVIDUELLES

De nombreux sociologues européens s'accordent désormais pour décrire les changements fondamentaux qui ont restructuré les rapports entre les groupes et les rapports entre les individus.

En premier lieu, le formidable essor du concept du droit individuel et sa cohorte de droits individualisés érigent chacun d'entre nous en producteur et consommateur de droit. L'individu est désormais le centre de la société. Il demande simultanément « plus de droit » et une norme plus lisible. Il veut pouvoir recourir plus facilement au juge et, en même temps, il redoute et supporte mal la judiciarisation de la vie sociale.

En second lieu, le rapport à l'engagement évolue. On ne s'engage plus de la même façon. Les pactes sociaux et politiques se structurent de manière moins automatique, plus pragmatique, plus opportuniste, moins durable.

Il semble devenu plus légitime de s'exempter individuellement de la norme collective lorsque celle-ci est confuse, illisible, trop coûteuse à appliquer ou perçue comme injuste.

Les affiliations familiales, sociales, politiques sont plus électives : on choisit davantage le type de liens avec ses parents, ses conjoints, ses enfants, ses collègues, ses élus... On invente ou on réinvente en permanence les liens sociaux et politiques.

Il résulte de ce « désengagement » par rapport aux liens traditionnels et aux solidarités automatiques :

- un attachement à la liberté et à l'autonomie ;
- un sentiment d'impermanence et de « précarité » : le plus probable est l'inattendu ;
- un besoin de responsabilité et d'autorité.

Pour prendre l'exemple des modes d'alliance, ils sont plus nombreux qu'il y a un siècle et le droit de la famille les définit, dans leur complexité, avec une extrême précision.

Ils sont beaucoup plus électifs, reposant sur une idéologie « affective » qui les rend plus fragiles.

Le système judiciaire devient un passage obligé quand les liens se dissolvent. Il devient, plus que l'institution du mariage elle-même, le garant des droits de l'enfant.

L'électivité, qui devrait aboutir à un renforcement de la sphère privée, débouche en fait sur un recours beaucoup plus important à la sphère publique.

C'est en prenant la mesure de la révolution « individualiste » qu'il nous revient de favoriser l'élaboration d'un discours politique et culturel qui tiendra compte de ces changements, plutôt que de leur tourner le dos.



**Monique Sassier**

Ancienne directrice générale de l'Union nationale des associations familiales (UNAF), membre du Conseil de surveillance de la Fondation

### L'individu privé de lien social

La Fondation s'est interrogée sur la mutation du lien social qui s'opère dans la société française. Individualisée et individualiste, cette société porte en elle une ambivalence : elle reconnaît la primauté de l'individu mais favorise également son isolement.

■ L'étude d'Arnaud Mercier<sup>1</sup>, politologue, professeur à l'université de Metz et à l'IEP de Paris, explore la réalité sociale, faite désormais de « désinstitutionnalisation, de dérégulations, de flexibilités, de risques, de privatisation et d'individualisation croissantes ». Ce constat s'explique par :

– un déclin progressif de l'État providence : il n'assure plus le lien entre les individus et la collectivité, ni entre les individus eux-mêmes. Le choix français du lien social par la protection collective est en crise ;

– une crise de la société salariale, liée à une grande incertitude des parcours professionnels ;

– un affaiblissement croissant de l'institution familiale, qui n'est plus considérée comme une valeur intangible ;

– une crise du lien politique, engendrée par un pilotage politique ressenti comme opaque et une perte de confiance des citoyens à l'égard de leurs élites.

Face à cette situation de crise, l'étude propose de :

– « répondre à l'attente de politique » : cette crise exprime le besoin d'un plus grand interventionnisme politique économique et social, qu'il s'agit de prendre en compte ;

– mieux répondre à un « idéal de justice » : cela permettrait de restaurer le lien de confiance entre les Français et leur justice. Redonner force à l'institution judiciaire permettrait de réaffirmer la valeur des normes sociales. Il faut pour cela encourager la « déjudiciarisation » de nombreux contentieux et simplifier certaines procédures ;

– valoriser la civilité, le goût du vouloir-vivre en commun, sans laquelle il n'y a aucune intelligence mutuelle possible ;

– donner aux citoyens des moyens d'accès à la décision, en leur offrant par exemple un accès possible aux lieux de décision (modèle des jurés d'assises), ou en développant le concept de « journalisme public » qui fait des lecteurs des citoyens actifs. Peu engagés, et démotivés par une sphère politique qui leur semble éloignée, les Français sont en effet sans illusions concernant leur capacité d'agir et d'influencer ;

– encourager l'engagement dans la vie sociale et soutenir des formes innovantes de pratiques citoyennes : appel à l'expertise citoyenne, à la responsabilité associative et à la démocratie participative.

### L'individu en prise avec un besoin « pulsionnel » de lien social

Force est de constater que cette dissolution du lien social contredit les besoins inhérents à la société et aux individus.

■ L'étude de Cécile Chavel<sup>2</sup>, psychanalyste et politologue, contribue à identifier une « pulsion du lien social », qui serait inhérente à tout individu.

– Le développement individuel est en partie lié à un rapport à l'altérité, ce qui se traduit par un désir de :

• présence auprès des autres : les voir, les entendre, les approcher ;

• ouverture à l'autre : dialogue, curiosité, volonté d'apprendre ;

• existence et valorisation au sein du groupe ;

• confiance dans les membres du groupe.

– À l'école, l'apprentissage du respect des autres mérite un grand effort. En dépit des discours, les pédagogies de valorisation des élèves n'existent pas vraiment. Les processus d'émulation qui permettent de se distinguer sont trop souvent qualifiés d'élitistes. Les talents particuliers sont peu valorisés faute de temps.

– Dans la vie politique : il semble indispensable de prendre en compte ce besoin pulsionnel. En l'ignorant, on crée des réactions extrêmes par des logiques de compensation.

La politique est devenue « froide ». Elle réprime les pulsions parce qu'elle les connaît mal et les craint. Les partis du « cercle de la raison » ont déserté le terrain pulsionnel et affectif, le laissant aux extrémistes. Ce « cercle de la raison » prétend cantonner le politique à la sphère du rationnel et de l'intérêt bien compris. Il cherche à communiquer et à convaincre plus qu'à mobiliser, rassembler, passionner. Il faut intégrer sans la craindre la « pulsion du lien social » dans le contenu et dans l'expression des projets politiques.

Les Français se trouvent donc confrontés d'une manière inédite au besoin de lien social. C'est dans cette perspective que la Fondation a choisi d'analyser leur rapport aux normes, à la famille et à la culture.

1. *Lien social et place du politique dans une société individualisée*, Étude, par Arnaud Mercier, (mars 2006).

2. *La pulsion A en politique*, Étude, par Cécile Chavel.

## LE RAPPORT DES INDIVIDUS À LA NORME

Si la question de l'efficacité des normes se pose depuis plusieurs années, c'est parce qu'elles ne semblent plus être les vecteurs de structuration et d'organisation du lien social qu'elles étaient à l'origine.

Pour comprendre ce phénomène, la Fondation a entrepris un programme de réflexion pluridisciplinaire, mêlant approche juridique et approche sociologique.

### Approche juridique : illisibilité du droit et phénomène de judiciarisation

Le rapport des Français aux normes revêt deux caractéristiques :

- un sentiment d'isolement des individus face à un système de normes ressenti comme illisible et opaque ;
- dans le même temps, ils font appel à la Justice de manière de plus en plus systématique, sur tout type de questions, suscitant un phénomène de judiciarisation des conflits.

■ L'étude<sup>1</sup> menée par Frédéric Rouillois, professeur de droit public, conseiller de la Fondation, analyse en détail l'origine de l'inefficacité des normes et insiste sur le « nouvel impératif juridique » : redonner au système normatif une efficacité qui lui fait défaut.

– Le phénomène d'illisibilité du droit s'explique par l'inflation réglementaire et la prolifération des sources de droit. On assiste à une « concurrence polymorphe » des normes : règles contractuelles ou jurisprudentielles, règles étatiques ou internationales, etc.

– Pour rétablir l'efficacité de la norme, il faut intervenir en amont de son édicition... : associer les futurs destinataires à son élaboration (concertation et négociation) ; repenser le contenu de la loi (problème de sa clarté, de son intelligibilité) ;

–... et agir en aval : rendre la norme plus accessible et légitime ; redéfinir son application, notamment par une revalorisation du rôle du juge ; procéder à des évaluations *ex post* et *ex ante*.

■ L'étude d'Anne Paynot<sup>2</sup>, doctorante en droit public, enrichit cette réflexion, et se déclare en faveur d'une « lutte contre la complexité, la parcellisation et l'ineffectivité de notre droit » à un moment où « notre modèle juridique est mis à mal par la concurrence d'autres modèles, notamment anglo-saxons, jugés plus performants ». Il faut :

– limiter l'inflation normative par la déréglementation, le développement de modes de régulation alternatifs (contractualisation, normes douces), la rationalisation de la production normative étatique (évaluation législative) ;

– « neutraliser les effets » par le renforcement de l'intelligibilité des normes (amélioration de la rédaction des normes, codification), la sécurisation de la situation des citoyens face à la loi (améliorer l'accès et l'explication du droit).

■ Une troisième étude, dirigée par Marie-Laure Basilien-Gainche<sup>3</sup>, maître de conférences à l'université Paris-III, examine l'efficacité des normes juridiques à la lumière d'expériences communautaires entreprises dans le cadre du programme « Mieux légiférer ». Ces expériences ont privilégié quelques principes :

– le pouvoir contraignant de la norme législative se fonde sur des principes essentiels et obligatoires. Les normes opérationnelles, subsidiaires, assurent l'adaptation des principes essentiels aux contingences. Une marge d'appréciation est laissée aux acteurs associés, commission et organes de régulation, dans l'élaboration et l'application des normes ;

– l'intelligibilité des normes passe par la simplification de l'ordre juridique existant, par l'évaluation de l'intérêt d'y adjoindre des textes, et par leur évaluation *ex post* ;

– la *soft law* : l'appropriation du cadre normatif par les États membres, les partenaires sociaux et les groupes d'intérêts économiques et civils : ils doivent s'associer au processus décisionnel.

### Approche sociologique : l'attitude élective des individus

Désirant approfondir la réflexion, la Fondation a pris le parti d'analyser ce phénomène sous un autre angle : celui de la sociologie.

Les conclusions de cette approche prennent le contre-pied des études précédentes : le rapport problématique de l'individu aux normes relèverait non pas d'un dysfonctionnement du processus d'élaboration des normes, mais de l'attitude des individus : une attitude élective, à travers laquelle ils revendiquent leur désir d'être de plus en plus autonomes, libres d'obéir ou non à telle ou telle norme.

■ Christine Gavini<sup>4</sup>, maître de conférences à l'université Paris-I, débute son analyse en constatant l'existence d'une « zone d'incertitude » autour de l'application d'une règle : cette zone se définit par la marge de liberté dont les acteurs sociaux disposent : contournement de la règle, rejet, ou petits arrangements quant à son application.

Pour créer un fort consensus autour de la norme, il faut :

– que la loi fasse l'objet d'une forte légitimité auprès de tous ses destinataires pour créer une adhésion (exemple de la loi Evin) ;

– que cette légitimité puisse être soutenue par la mobilisation d'« entrepreneurs de morale » dont le rôle est de sensibiliser l'opinion sur l'importance de la norme établie ;

– qu'une série de négociations autour de la règle soit organisée pour assurer son application : s'engager sur une « co-production » de la règle.



Frédéric Rouillois

Professeur de droit public à l'université Paris-V, conseiller de la Fondation

1. *L'efficacité des normes*, Étude, par Frédéric Rouillois (juin 2005).

2. *L'inflation normative*, Étude, par Anne Paynot (juillet 2005).

3. *Comment rendre leur efficacité aux normes juridiques. Mieux légiférer ou les leçons des expériences communautaires*, Étude, par Marie-Laure Basilien-Gainche (juillet 2005).

4. *L'efficacité des normes : enquête en contrepoint*, Étude, par Christine Gavini.



## LA FAMILLE ET LE COUPLE

Face aux profondes mutations de la famille, la Fondation a constaté une insuffisante prise en charge des politiques publiques à son égard.

■ Parce que la cellule familiale se transforme, elle soulève de nombreux enjeux<sup>1</sup> :

– dans le contexte des trois révolutions qui ont bouleversé la famille – contraceptive, sexuelle et génétique –, on assiste à un début de retour aux liens familiaux longitudinaux qui posent la question de la transmission du patrimoine – que celui-ci soit matériel ou non. En effet, la famille ne se réduit pas à une cellule parent-enfant : l'idée de « lignée » revêt une grande importance ;

– ces transformations entraînent un certain nombre de problèmes, lorsque l'on considère que la famille peut servir de cellule de base à une cohésion sociale à construire et à reconstruire, car elle fait faire des économies à la collectivité en termes d'investissement dans le capital humain : le coût de la « non-famille » est de 15 000 euros par an et par enfant en famille d'accueil et de 30 000 euros en foyer de placement. Pourtant, on n'aide guère les familles à assumer leurs enfants. Il y a d'ailleurs un désir d'enfant non satisfait, pour des raisons avant tout économiques.

Il est néanmoins apparu intéressant de déplacer notre point de vue pour se centrer sur ce qui est, après tout, le fondement de la famille : le couple.

Encore une fois, les transformations du couple apparaissent liées à un comportement plus électif de la part des individus. Le couple est en effet de plus en plus conçu comme un lien exclusivement affectif : il devient alors légitime de le dissoudre une fois que les sentiments s'étiolent. L'individu se pose en arbitre et suit le rythme de ses choix affectifs, sa démarche étant facilitée par l'évolution récente de la législation. Se pose alors la question de l'utilité du mariage civil.

■ Dans son étude<sup>2</sup>, Christine Gavini revient donc sur le couple, souvent « oublié » par le politique, qui n'est sujet de débat que lorsqu'il touche à la famille et donc aux « modes de socialisation » et aux « mécanismes de la reproduction sociale ». Son analyse démontre qu'il existe un « parallélisme » entre les revendications au sein du couple et dans l'espace public que l'on retrouve dans :

– l'égalité des partenaires et leur autonomie respectives ;  
– une dimension « élective » du lien.

Ainsi, les questions relatives au couple doivent être intégrées dans la réflexion politique : ses transformations reflètent les relations sociales qui fondent le lien démocratique.

Les propositions de l'étude tentent de redéfinir les relations dans le couple et entre les parents et l'enfant, et de renforcer l'adhésion de la famille et des individus au projet parental.

Un contrat « de vie en couple » :

– une première piste de réflexion consisterait à supprimer le triptyque « mariage civil-concubinage-PACS » au profit d'un contrat unique et souple, apparenté davantage au PACS qu'au mariage civil ;  
– ce contrat serait adapté autant aux couples hétérosexuels qu'aux couples homosexuels, avec ou sans enfants.

Un acte solennel « d'union parentale » :

– on pourrait imaginer, dès la naissance ou l'adoption d'un premier enfant, un acte solennel d'« union parentale », liant chacun des parents à l'enfant ;  
– cet acte aurait pour effet de créer des droits et devoirs indissolubles entre l'enfant et chaque parent ;  
– cet acte serait indépendant de la situation du couple, de sorte qu'après la rupture, il produirait toujours ses effets.

1. « La famille va-t-elle exploser ? », table ronde, avec la contribution d'Évelyne Sullerot (cofondatrice du Planning familial), Michel Godet (professeur au CNAM) et Cécile Chavel (psychanalyste) (janvier 2006).

2. *À quoi sert le mariage civil ?*, Étude, par Christine Gavini (décembre 2005).

## LE PUBLIC ET LA CULTURE

Par bien des aspects, les Français semblent se maintenir éloignés de certains domaines culturels, les notions de « haute culture » ou de « culture élitiste » étant encore répandues. Comment expliquer cela, et quelles propositions peuvent être avancées ?

■ Jean Clair, historien d'art, ancien directeur du musée Picasso, a exploré les raisons du divorce entre les arts plastiques et le public français. Selon lui, plusieurs raisons expliquent ce phénomène<sup>1</sup> :

– la standardisation de la politique nationale d'achat menée par l'administration des Beaux-Arts soulève la question des critères de choix des acheteurs publics, et de leur légitimité ;

– l'immobilisme du monde artistique et institutionnel se pose comme un obstacle à l'émergence d'une demande artistique ;

– il n'existe plus d'identité française ni de figures emblématiques de l'art de tradition française ;

– la faible médiatisation de l'art maintient la distance qui s'est installée entre le public et les arts plastiques.

Quelques propositions pour réconcilier ces arts plastiques et les Français sont avancées. Il faut :

– faire évoluer les logiques du « milieu artistique » ;

– « mettre l'État à distance », favoriser la création des fondations indépendantes, repenser le rôle des FRAC qui empêchent l'émergence de structures plus indépendantes ;

– stimuler la prise de risques en matière d'achats, pour éviter l'uniformisation induite par une politique d'achat centralisée ;

– revaloriser l'apprentissage de l'histoire de l'art : la culture artistique doit faire partie du cursus scolaire, l'absence de cet apprentissage favorisant le manque de repères et d'intérêt public.

■ Laurent Sorbier, maître de conférences à l'IEP de Paris, s'est intéressé aux pratiques culturelles de l'Europe centrale et orientale<sup>2</sup>, explorant les méthodes de conquête des publics dans divers pays afin d'en dégager les principales caractéristiques et d'en extraire des stratégies innovantes dont la France pourrait s'inspirer :

– privilégier une action culturelle décentralisée, loin d'un interventionnisme étatique ;

– poser la question des publics de manière pragmatique, et non idéologique.

– aménager des lieux de culture innovants, permettant de « dé-ritualiser » la relation avec la culture, pour lui donner une dimension plus conviviale et festive. Imaginer de véritables « lieux de vie » : ouverture sur l'extérieur, choix architecturaux, espaces de « sas » entre extérieur et intérieur... Les SophienSaele et RadialSystem de Berlin ou Futura, le centre culturel dédié à l'art contemporain à Prague, en sont de bons exemples ;

– mettre en place de véritables outils de conquête : actions auprès des jeunes, création d'une pédagogie culturelle, appropriation des outils marketing, développement d'une politique événementielle, ou innovation en termes de « formats » de programmes culturels (durée, contenu).

■ Ce thème de la conquête de nouveaux publics est repris par Ariane Lévy, déléguée de production à la Cité de la musique, dans une étude qui analyse le cas particulier du spectacle vivant<sup>3</sup> :

– pour séduire et fidéliser de nouveaux publics, il s'agit avant tout de bien connaître leurs attentes. Cette connaissance s'acquiert par une « connaissance intuitive » née de l'expérience, par les informations recensées dans les logiciels de billetterie, et par des études marketing. Ces analyses permettent de mettre en évidence les catégories de public sous-représentées : les jeunes, les catégories socio-économiques favorisées et les collectivités ;

– la communication est un outil performant de développement du public. Si une communication spécifique permet d'atteindre un public concerné, et de mettre en place des réseaux, une communication institutionnelle permet de valoriser l'image d'un lieu et d'attirer de manière constante un nouveau public ;

– les actions d'accompagnement du spectateur sont également pertinentes : ateliers d'initiation, projets pédagogiques, etc. ;

– l'effort d'adaptation aux attentes du spectateur doit se poursuivre, sans pour autant tomber dans une dérive consumériste. Le public actuel n'est plus cloisonné, ses goûts sont mixtes et multiples. Plusieurs pistes sont à explorer : politique tarifaire attractive, organisation d'« événements » ponctuels, proposition de spectacles courts, etc. Les « Happy Days » de l'Opéra de Lille ou les « spectacles frontières » de l'Opéra de Paris témoignent de la pertinence de telles démarches.

1. *Les arts plastiques et le public : les raisons d'un divorce*, Point de vue, par Jean Clair (8 février 2006).

2. *Culture : les stratégies de conquête de nouveaux publics. Allemagne, République tchèque, Hongrie*, Étude, par Laurent Sorbier (juillet 2006).

3. *Comment développer le public du spectacle vivant en France aujourd'hui ?* Étude, par Ariane Lévy (juillet 2006).



Rue Panska de jour, 70 x 90 cm, tirage numérique lambda sur aluminium, © Nicolas Groszpiere

## LES ARTISTES ET LE LIEN SOCIAL

Beaucoup d'artistes contemporains s'intéressent aux transformations de la condition humaine, aux nouvelles demandes de la société, à l'avenir de la Cité. Exposés au mouvement du monde et attentifs aux émotions, ils développent un regard sur notre société, et un discours aussi légitime que celui des scientifiques, des historiens, des économistes ou des sociologues. Leur parole est éclairante.

■ Une exposition organisée par la Fondation, intitulée « Human Vague » a permis de réunir des artistes français et étrangers<sup>1</sup>. À travailler, à discuter avec eux, certaines évidences apparaissent plus nettement :

- la mobilité des personnes, les technologies de la communication créent une densité nouvelle de liens et de contacts possibles, souvent nouveaux et inattendus ;
- des idées et des projets de toutes sortes émergent et mobilisent, à une vitesse inconnue des institutions politiques, des énergies venues de toutes les régions du monde ;
- des communautés d'affinité, qui ne doivent rien à la famille, à l'ethnie, ou à l'entreprise, se créent : l'appartenance devient plus élective ;
- le principe d'autorité et des pouvoirs établis fonctionne mal : les individus revendiquent d'être eux-

mêmes, et d'être traités à égalité, d'où qu'ils viennent et quels qu'ils soient.

■ Chaque artiste invité a développé une approche singulière de tous ces thèmes :

- la foule, la multitude anonyme habitent les toiles de Hugo Bonamin. Des personnages sans visage peuvent représenter une foule de promeneurs, de personnes se rendant au travail, de manifestants... tous réunis dans un même mouvement, une même orientation ;
- la force du lien social et des communautés : Nicolas Groszpiere propose de l'évoquer dans ses « portraits de communautés », que celles-ci prennent forme dans une prison, dans une « grande barre » en milieu urbain ou dans un village de campagne ;
- le thème de l'altérité domine les photogrammes de Krystyna Pieter. L'individu s'y construit dans ce rapport à l'autre, s'imprégnant des voix, des sons, des échanges, des sollicitations qui l'entourent pour devenir le symbole de la diversité, du lien social et de la reconnaissance collective ;
- l'œuvre abstraite de Manuele Vonthron évoque la force du lien : des taches d'encre de Chine se mêlent, figurant un lien solidement noué entre deux principes différents, symbolisant l'union de deux contraires ;
- l'attention portée à la personne, à sa singularité, se retrouve dans les toiles de Salustiano. Son œuvre

1. « Human Vague », exposition d'art contemporain organisée par la Fondation pour l'innovation politique (décembre 2005).

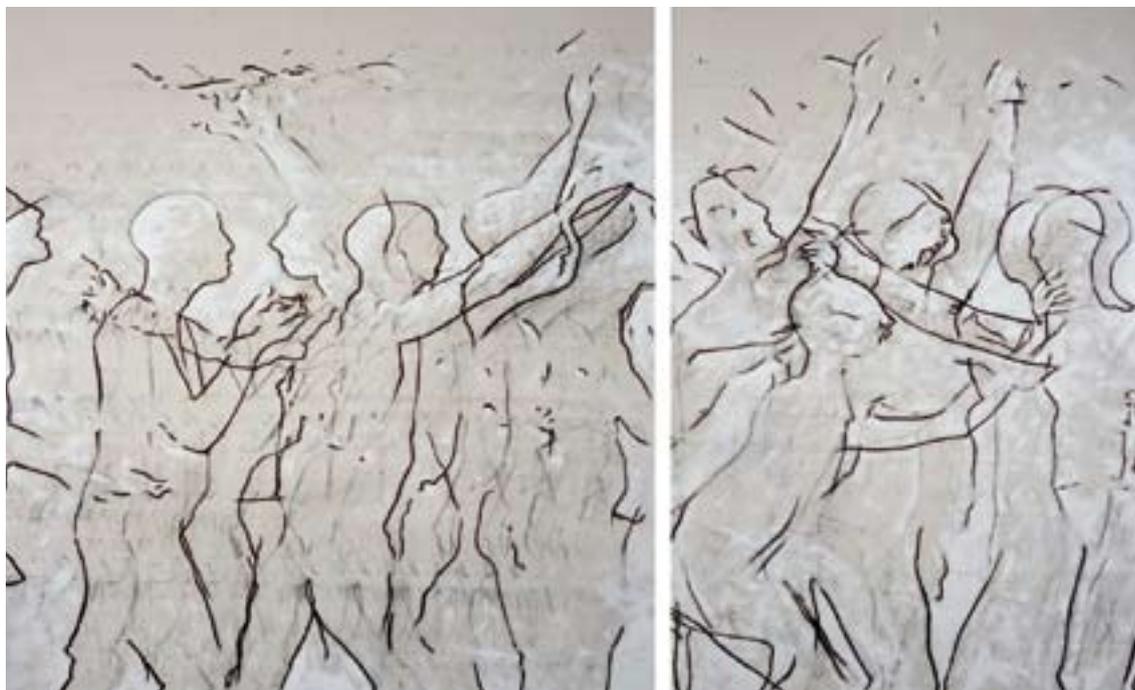
fait le choix d'un retour à l'individu et à l'émotion qu'il procure, privilégiant la forme du portrait ;

- le déracinement, la mémoire personnelle et familiale, les identités multiculturelles, et les migrations : Kriti Arora explore ces thématiques dans ses photographies et ses films ;
- le photographe Reza pose son œil étranger sur l'Occident : il y voit des gens affamés, perdus, qui se réfugient dans des occupations de loisirs, comme les fêtes ou les concerts. Il observe la grande ville occidentale et parvient dans ses clichés à révéler que le plaisir des corps, du mouvement, de l'amusement et de la vie arrive néanmoins toujours à reprendre ses droits ;
- pour Anne Beillevaire, l'art est capable de briser les barrières sociales et physiques. Photographiant une personne handicapée, elle a voulu susciter un nouveau regard sur la différence et sur l'expression de la personnalité ;
- les illustrations de Chesley McLaren incarnent quant à elles une certaine image de la francophilie. Autour de thèmes comme la joie de vivre, la sophistication, la beauté ou l'originalité, elle invente des personnages dans un style glamour et souriant ;
- Regina Frank s'est distinguée par une performance au cours de laquelle, assise sur une scène et entourée du tissu de la longue robe rouge qui l'habille, elle brode une spirale de lettres de perles sur cette



*Je est un autre*, 10 x 15 cm, photogramme,  
© Krystyna Pieter

robe, au hasard de messages reçus sur Internet. Cette mise en scène veut exprimer la situation de l'individu contemporain encerclé par la pensée et par le monde qui l'entoure : bon gré mal gré, il fait de cet environnement son habit, dans lequel il apparaît et se présente aux autres.



*20.12.01 1<sup>e</sup> partie*, 195 x 230 cm, acrylique sur toile, © Hugo Bonamin



## QU'EST-CE QUI MOBILISE LA SOCIÉTÉ CIVILE ?

Bien que le constat d'une société de plus en plus élective soit posé, certains sujets suscitent un intérêt soutenu et une forte mobilisation. Cette mobilisation peut être temporaire, ou déboucher sur des formes originales d'institutionnalisation. Dans bien des cas, la société civile s'organise pour faire pression sur une sphère politique lente à réagir, ou bien prétend la devancer en commençant, sans elle, à s'organiser pour préparer l'avenir. Plus qu'à la crise des partis traditionnels, largement documentée, la Fondation a voulu consacrer une partie de ses recherches à ces formes nouvelles de mobilisation. Leur lobbying et leurs revendications obligent les partis et les institutions à imaginer une réponse originale. L'institutionnalisation en associations, en ONG, crée un contexte nouveau pour la conduite des politiques publiques.

### La mobilisation pour l'égalité des couples

La Fondation a cherché à comprendre pourquoi et comment l'ouverture du mariage civil et de l'adoption aux couples homosexuels mobilise si fortement l'opinion européenne, notamment en France.

1. « Mariage et adoption homosexuels : pourquoi ils mobilisent », *La Lettre* n° 9 (février 2005).

■ La mobilisation de l'opinion publique prend, sur ce sujet, la forme d'un nouveau militantisme, qu'incarne Act Up en France. C'est l'analyse du journaliste Christophe Martet et du sociologue Guy Groux, dans une *Lettre* de la Fondation<sup>1</sup> :

- le nouveau militantisme observé en Europe s'inspire de l'expérience américaine pour se définir comme un « militantisme du Je », de l'individu qui veut faire entendre sa voix auprès des institutions ;
- la stratégie est de contourner le politique, jugé difficile à atteindre, pour accéder directement aux médias et à leur pouvoir de mobilisation ;
- il prend enfin la forme d'un « militantisme zapping », qui ne s'inscrit pas forcément dans une lignée syndicaliste ou politique, mais vise à défendre ponctuellement la création de droits nouveaux ;
- son impact est important : 53 % des Européens se déclarent favorables au mariage entre deux personnes du même sexe et 58 % des Français.

Cette mobilisation pour l'égalité des couples repose sur deux grands principes :

- l'égalité de tous les citoyens. Le PACS n'a en rien modifié la suprématie juridique du mariage civil, toujours réservé aux seuls couples hétérosexuels. L'idée d'un mariage homosexuel ne rompt pourtant pas avec les principes juridiques, démocratiques et européens. Au contraire, elle

en découle : la définition juridique du mariage civil ne fait pas mention de l'obligation d'hétérosexualité; cette revendication s'inscrit dans une tradition libérale (la manière dont s'organisent les familles relève du droit individuel), et dans l'esprit de la Charte européenne des droits fondamentaux; – privilégier l'égalité de protection de tous les enfants, quel que soit leur environnement familial. Cet environnement étant défini comme cellule de responsabilité et d'engagement parental, il peut comprendre le cas des familles fondées par deux personnes du même sexe.

### La mobilisation autour des identités et des appartenances

Les notions d'identités et d'appartenances sont de plus en plus présentes dans le débat public français et européen, allant jusqu'à susciter de fortes mobilisations pour la défense des minorités et des communautés. Ces mouvements d'opinion cherchent à proposer des alternatives au « modèle d'intégration républicain » jugé défaillant.

Progression des inégalités, paupérisation des classes moyennes, replis identitaires, sentiments d'exclusion chez beaucoup de Français issus de l'immigration : la France semble devoir renouveler son approche de l'intégration. La tendance actuelle cherche à s'inspirer du modèle américain, par définition tourné vers le patriotisme des minorités, la mobilisation civile pour l'intégration et la lutte contre les discriminations. S'ensuit la volonté d'adopter des mesures relevant de l'*affirmative action*, de la promotion des communautés d'identité et de l'instauration de quotas professionnels pour l'immigration.

■ Une mission menée à New York et à Washington<sup>1</sup> auprès de ceux qui mettent en œuvre cette intégration « à l'américaine » (travailleurs sociaux, militants des Églises, représentants des communautés et des mouvements en faveur des droits civiques...) cherche à faire le point sur le « modèle d'intégration américain » :

– ce modèle nous est en fait mal connu, dans ses principes et dans son organisation;

– il connaît aujourd'hui une crise profonde, le drame de la Nouvelle-Orléans ayant été le révélateur de la pauvreté et de l'exclusion qui touche une grande partie des Américains;

– actuellement contesté par un néo-conservatisme moral et puritain, il est néanmoins susceptible de rebondir et de se renouveler autour de nouvelles institutions (communautés de multi-appartenances, structures de soutien aux talents individuels...).

Pour la France, il serait donc intéressant de s'inspirer de ce modèle, mais dans certaines limites :

– retenir de l'éthique protestante les seules valeurs de dynamisme, d'optimisme, de sens de l'initiative et de responsabilité individuelle;

– être prudent quant à l'adoption de lois liées à l'idée de multiculturalisme : l'idée d'une reconnaissance sans limite de toutes les traditions peut ouvrir la voie à l'intolérance et à la haine. Plus largement, il s'agit de porter une attention particulière aux effets pervers des mesures partant de « bons sentiments » lorsqu'elles sont radicalisées;

– nécessité d'une formation à la tolérance et au respect d'autrui.



**Annie Russell (États-Unis)**  
Directeur du département Prévention du crime et de la délinquance, Washington Police Department

1. *Intégration et appartenances en Amérique du Nord*, Étude, Cécile Chavel, Franck Debié, Jérôme Monod (mars 2006).



# Vers quel nouveau monde ?

## ■ EXPLORER D'AUTRES REGARDS

La Fondation s'attache à comprendre la manière dont les Chinois, les Indiens, les Africains, les Américains, les Russes voient le monde d'aujourd'hui et de demain. Les Français le construiront avec eux autant qu'avec leurs voisins européens.

## ■ FAIRE ÉVOLUER L'EUROPE

Construire une « Europe par projets », en travaillant sur des chantiers concrets pour restaurer la confiance des citoyens sur les capacités de l'Union européenne à faire face aux défis du monde globalisé.

Pallier le déficit démocratique de l'UE : des consultations d'initiative populaire, des comptes rendus de mandat des parlementaires européens, et surtout une simplification des institutions.

Construire une Université de l'Europe à Strasbourg, afin de souder la nouvelle génération européenne montante autour du partage des savoir-faire et des connaissances.

Développer les ressources propres de l'UE.

Faire vivre une solidarité concrète des Européens en matière de lutte contre le terrorisme.

Recentrer les capacités d'investissement de l'Union sur les nouvelles technologies énergétiques qui changent déjà la donne des marchés mondiaux.

Créer un « espace de gouvernance » commun avec l'Afrique en instituant des processus de transparence, de partenariat et de décentralisation.

## ■ LE POTENTIEL DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Des milliers d'acteurs anonymes contribuent aujourd'hui à faire évoluer la société, et à agir pour le développement et le bien-être de leurs concitoyens. Leurs initiatives, leur engagement sont encore mal reconnus. Exploitant les ressources des technologies de communication dans un projet de développement et d'éducation, la Fondation s'est investie dans un projet : l'Université numérique francophone mondiale (UNFM).



# LA MONDIALISATION S'ACCÉLÈRE

La mondialisation des marchés n'est pas la seule force à l'œuvre dans le changement actuel du monde dont chacun pressent qu'il l'affectera directement.

La vraie révolution en cours est celle de la liberté : des centaines de millions de talents individuels ont été libérés depuis vingt ans par une série de bouleversements :

- la libération des économies administrées et fermées ;
- la liberté de mouvement retrouvée ;
- l'accès par les nouvelles technologies à plus de savoirs et de formations.

Cet immense gisement de talents, d'initiatives et d'énergies individuels est plus important que n'importe quelle découverte technologique ou énergétique.

Plus que quelques États, ce sont des millions d'initiatives individuelles qui, dans un monde plus ouvert, changent les comportements, la vision et les opportunités que chacun peut avoir.

Le caractère révolutionnaire de cette évolution est souvent sous-estimé :

- l'émergence de la Chine, de l'Inde, de la Russie, d'un grand nombre de pays naguère considérés « en développement » est très rapide ;
- l'initiative des individus, des entreprises, des ONG change les pouvoirs en place : l'opinion internationale qui émerge commence à s'imposer comme une donnée que les États doivent prendre en compte, l'image

que chaque pays projette déplace les flux d'investissements, les mouvements de travailleurs qualifiés et de chercheurs.

Ces nouveaux talents développent et font émerger de nouvelles visions du monde : il nous faut les comprendre. Ce travail de compréhension, la Fondation l'a mené en Chine, en Inde, en Russie, aux États-Unis. Partout dans le monde s'amorce une pensée positive, ouverte, et peut-être même libérale de la mondialisation. Malheureusement, la France n'est pas toujours sur les cartes de ceux qui vivent et font cette mondialisation.

Face au processus de mondialisation, l'Europe perd de son attrait et de son avantage comparatif : l'OMC prime sur le marché européen, et la sécurité de l'Europe continue à dépendre des États-Unis, comme si les Européens avaient renoncé à la possibilité de former un réel contrepoids face à la puissance américaine.

Se pose alors la question de l'utilité de la construction européenne : dans un contexte d'appropriation de la mondialisation par la société civile, il est impératif que les Européens se mobilisent autour du projet européen.

Enfin, quel peut être l'apport spécifique de la France ? La France, qui n'est pas une puissance moyenne, qui dispose de moyens d'action et qui a su à plusieurs reprises s'adresser à l'opinion mondiale pour défendre des projets importants, a un rôle à jouer, et, sans doute, une place à prendre.



Yu Keping (Chine)

Directeur du Center for Chinese Government Innovations (Pékin)



B. B. Bhattacharya (Inde)

Économiste, recteur de l'université Jawaharlal Nehru de New Delhi, membre du Conseil de surveillance de la Fondation

### Perceptions chinoises

La Chine d'aujourd'hui se décrit volontiers comme une puissance en « émergence pacifique » et porte en elle le paradigme d'un « miracle chinois ». Qu'en est-il réellement ?

■ En partenariat avec l'Asia Centre dirigé par François Godement, la Fondation a exploré cette expérience chinoise, initiant plusieurs missions en 2004 et en 2005<sup>1</sup> afin de comprendre les « visions » que les Chinois ont du monde et de leur pays<sup>2</sup>.

– Le « miracle chinois » repose sur des principes bien identifiés :

- l'engagement collectif dans la réforme permanente des méthodes, des pratiques, et des institutions ;
- la « valeur travail » : le double emploi, l'informalité, la pluri-activité sont plus que des pratiques, ce sont des principes. Cet appétit de travail débouche aussi sur un appétit de formation pour ceux qui en ont les moyens. Une grande partie de la société chinoise reste cependant sous-employée, illettrée, exclue du développement ;
- le « sacrifice pour l'avenir collectif ». Les Chinois se disent prêts à des sacrifices pour permettre la croissance durable de leur pays. Ils renoncent effectivement à une partie des gains de la croissance afin de financer un saut « technologique », seul à même de placer la Chine à un niveau satisfaisant dans le marché mondial ;
- l'appétit pour les nouvelles technologies : la Chine ne se contente plus d'imiter, elle développe un esprit créateur ;
- l'élargissement constant du marché, la Chine confortant ses positions de grand exportateur et investisseur mondial.

– À côté de ce miracle dont les valeurs sont largement partagées, se développe une vision stratégique de l'« émergence pacifique ». Cette stratégie, patiemment élaborée depuis 1978 par les élites du Parti communiste, est encore mal connue, alors même qu'elle reste très structurante. Elle demande de :

- parier sur le long terme ;
- parier sur la mondialisation. C'est d'abord le monde qui change la Chine et non l'inverse ; le mouvement d'ouverture lancé par Deng Xiaoping doit se poursuivre ;
- refuser toute idée de « domination » et d'hégémonie, ces notions étant contraires à la culture chinoise. Parier plutôt sur les valeurs de réciprocité : « ne pas faire à autrui ce qu'on n'aimerait pas qu'il vous fasse », « celui qui aide l'autre s'aide soi-même » ;
- parier sur le multilatéralisme, l'intérêt et la compréhension des pays partenaires, la complémentarité avec les États-Unis, et des formes de coopérations sous-régionales pragmatiques ;

• s'inspirer des expériences internationales et les assimiler : les Chinois sont très attachés aux leçons de l'histoire et à un apprentissage de « l'étranger qui doit servir le national » ;

• développer en Chine les conditions d'une « harmonie » sociale et d'un essor de la société civile dont les Chinois savent qu'elle est menacée par le changement démographique, la pauvreté persistante et les effets d'une transition économique qui ne fait que commencer ;

• prendre en compte les questions environnementales. Discuter directement avec les Chinois de leurs perceptions de leurs propres problèmes et de leur place dans le monde est une activité que la Fondation poursuit avec plusieurs partenaires chinois et européens depuis sa création. Elle est notamment en liens réguliers avec l'Académie des sciences sociales de Shanghai.

### Perceptions indiennes

Une délégation de la Fondation s'est rendue en Inde en octobre 2005<sup>3</sup>. Ce voyage a été l'occasion d'approcher et de comprendre le climat d'innovation et de confiance qui caractérise l'Inde d'aujourd'hui.

Bien que leur pays soit encore confronté à de multiples problèmes, les Indiens ont le sentiment qu'il va bien, qu'il entreprend les réformes nécessaires et qu'il adopte une attitude d'ouverture pertinente face à la globalisation.

■ Nos multiples entretiens menés auprès de chefs et de cadres d'entreprises, de responsables d'universités ou de centres de recherche nous ont conduits à certaines conclusions.

– Si l'Inde a confiance en elle-même, renoue avec la croissance et s'impose sur la scène internationale, c'est parce qu'elle a choisi d'adopter un « bon comportement » :

- l'Inde a choisi d'aller dans le sens de la globalisation, et non de la combattre. Elle s'ouvre au monde, réduit les tensions avec les pays voisins, investit dans la recherche et les infrastructures ;
- les Indiens aiment l'innovation : ils parcourent le monde, apprennent des méthodes nouvelles et prônent l'adaptation dans un esprit de pragmatisme et de réactivité ;
- le travail est une valeur forte : les Indiens croient en l'investissement personnel et en l'initiative individuelle ;
- le processus d'intégration de la société civile dans la vie politique, économique et sociale est lancé par divers acteurs : universités, institutions autonomes ou autres groupes de réflexion (think tanks).

1. Missions en Chine menées en 2004 par Franck Debié et Olivier Archambeau, et en 2005 par Jérôme Monod.

2. « Réformer à l'âge de la mondialisation », *La Lettre* n° 3 (mai 2004).

*L'émergence pacifique de la Chine et le nouveau rôle de l'Asie*, Les Cahiers du débat, par Zheng Bijian, Jérôme Monod, Miniya Chatterji, Joseph S. Nye, Wu Jianmin (mai 2005).

3. Mission en Inde, du 1<sup>er</sup> au 10 octobre 2005, à Bangalore, Pune et New Delhi.

Voir *La Lettre* n° 16, « Qu'apprendre du miracle indien ? » (novembre 2005).

La question de la « socialisation » (faire voter et faire participer les individus non intégrés au jeu social) mobilise, et l'« engagement au service de la collectivité » prend la forme d'un militantisme, d'une philanthropie des entreprises ou d'une logique d'inclusion sociale dans certaines universités.

– Ces nouvelles énergies nées dans la société civile indienne viennent combattre les risques et les difficultés de l'Inde actuelle :

- le poids d'une bureaucratie opaque, inefficace, pléthorique et coûteuse, et un fossé creusé entre les politiques et les préoccupations des individus ;
- un déficit public excessif ;
- la grande pauvreté de millions d'Indiens, et les risques qui découlent : la crise des campagnes, l'exode rural ;
- la crainte d'une crise morale engendrée par la montée de l'égoïsme et du communautarisme ;
- une jeunesse mal traitée et mal représentée, qu'il faut rapidement intégrer au jeu social et au marché de l'emploi.

– Dans leur vision du monde, force est de constater que les Indiens n'accordent pas une grande place à la France :

- faire référence et appel à la France n'est pas un réflexe ;
- ce que les Indiens reprochent à la France : un manque de pragmatisme et de réactivité, une attitude trop « solitaire » et trop peu attentive aux opportunités du marché, ainsi qu'une discontinuité dans les relations d'affaires, provoquée par les nombreux congés des Français ;
- la carte des savoirs et des lieux de recherche en France ne leur est pas familière. L'Inde fait plutôt référence à Londres, Francfort ou Zurich ;
- la France peut néanmoins être très utile à l'Inde pour promouvoir l'idée d'un multilatéralisme dans l'ordre international : elle développe en effet une vision alternative, une autre attitude possible face au leadership américain.

### Perceptions américaines

La Fondation travaille régulièrement avec plusieurs partenaires américains : German Marshall Fund, Carnegie Endowment for International Peace, Hudson Institute, Heritage Foundation. Plusieurs missions ont eu lieu aux États-Unis.

Elles permettent d'esquisser quelques lignes de force sur les visions américaines du monde :

– l'économie américaine marche bien. Les Américains pensent que ses normes, ses principes, son fonctionnement ont une valeur certaine et qu'ils méritent de servir d'exemple en matière d'organisation de la recherche, de financement privé de la vie collective, de réforme permanente des organisations pour tirer le meilleur parti des gains de productivité que permettent les nouvelles technologies ;

– les Américains sont fiers de la puissance de leur presse et de leur société civile. Ils pensent que la densité des associations, des fondations, des Églises, des *charities* est un facteur clé d'adaptation et renouvellement.

– le provincialisme global des États-Unis, l'introversion, l'absence de curiosité sont dénoncés par beaucoup d'Américains ;

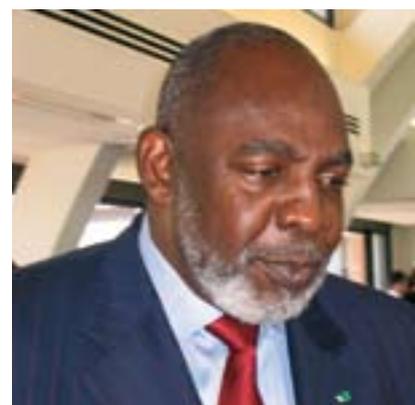
– les Américains ont conçu après le 11-Septembre une peur en partie irraisonnée de l'Islam dans son ensemble, qu'ils considèrent comme hostile par principe à l'Occident. Ils voient dans la progression de l'Islam en Europe un facteur supplémentaire d'affaiblissement pour celle-ci ;

– les Américains perçoivent aujourd'hui les limites d'une stratégie de « cavalier solitaire » ; ils disent avoir à nouveau besoin d'alliés et de principes pour conduire leur politique internationale ;

– la demande de « justice » semble pour certains analystes s'être substituée à la demande de liberté qui avait structuré les relations internationales, des accords d'Helsinki (1975) aux années 1990<sup>1</sup> ;

– les Américains critiquent la construction européenne, son caractère abstrait et bureaucratique, son absence de moyens et de consensus. Ils ne s'en servent pas moins comme d'une ressource de politique étrangère. L'Europe est utile pour stabiliser le continent européen et faire progresser les normes de l'économie mondialisée<sup>2</sup> ;

– les Américains s'intéressent à la France, au-delà du poids politique qu'ils lui prêtent, à ce qu'elle exprime de différent, à ce qu'elle reste capable de faire. Ils continuent à attendre d'elle un apport intellectuel.



**Cheick Modibo Diarra**  
Président du comité scientifique de l'association Pathfinder for Education and Development, président de Microsoft Afrique, membre du Conseil de surveillance de la Fondation



**Zhanna Litvina**  
Présidente de l'Association des journalistes biélorusses (BAJ)

1. « Justice et liberté dans la réflexion politique actuelle », table ronde, avec Jean-Claude Paye et George Perkovich (5 décembre 2005).

2. *Intégration et appartenances en Amérique du Nord*, Étude, par Cécile Chavel, Franck Debié, Jérôme Monod (mars 2005).

### Perceptions russes

La Russie se présente comme une grande puissance en émergence, désormais attachée à une économie libérale et à une identité européenne.

Un rapport de la Fondation<sup>1</sup>, publié à la suite d'une mission en Russie menée par Jean de Boishue, membre du Directoire de la Fondation, et Jérôme Monod, président d'honneur du Conseil de surveillance, fait état d'une Russie qui semble avoir totalement rompu avec son passé, et qui se réclame de l'économie de marché et de son appartenance à l'Europe. Bien que balbutiante, cette évolution paraît irréversible. Il est important d'en prendre acte.

– La Russie d'aujourd'hui est « la Russie de Poutine » :

- les Russes ont le sentiment que l'arrivée de Vladimir Poutine a permis de rompre avec le cycle des « années perdues » entamé par Boris Eltsine (années dominées par l'oligarchie, le désordre, la faillite économique, le sentiment de décadence) ;

- la popularité de Vladimir Poutine est très forte. Les Russes lui sont reconnaissants d'avoir su rendre à la Russie sa dignité de grande puissance. Si sa politique intérieure est souvent contestée, sa politique internationale est très majoritairement soutenue.

– Le déficit des institutions est réel, mais l'aspiration à une société de droit se fait sentir :

- le régime actuel n'est pas démocratique, mais autoritaire : la bureaucratie poutinienne verrouille l'administration et les institutions. Quant à l'opposition, elle ne propose pas de réelle alternative, manquant de culture politique : elle n'est de ce fait pas crédible auprès des Russes ;

- le fonctionnement de la Justice fait l'objet de violentes critiques ;

- la police a très mauvaise réputation ; le sentiment d'insécurité domine dans les zones urbaines ;

- témoignant d'un changement, les associations de défense des droits de l'homme bénéficient d'un

rôle important et de mieux en mieux reconnu par les pouvoirs publics sans qu'ils puissent apprécier réellement leur efficacité.

– Une nouvelle classe moyenne émerge :

- une véritable classe moyenne apparaît. Elle représente environ un quart de la population ;

- elle se compose de personnes qui ne comptent plus sur l'État pour être aidées, qui croient à la réussite individuelle, à la propriété privée, à l'entreprise, et qui semblent « se débrouiller » par elles-mêmes.

– La Russie est en quête de valeurs morales :

- pour une majorité de Russes, les dernières années ont été celles du déclin des valeurs familiales, religieuses et éducatives, avec la progression de l'individualisme, de la corruption, de la dégradation des mœurs ;

- mais l'espoir d'un renouveau se fait sentir, et la quête des valeurs morales est un sujet de préoccupation pour les Russes ;

- l'Église se pose comme la gardienne des valeurs éthiques et la source de la renaissance culturelle russe, mais son influence reste à mesurer.

– La Russie dans le monde :

- la Chine est un sujet de préoccupation, de par la pression économique et démographique qu'elle exerce. L'ambition nucléaire de l'Iran est perçue comme une menace ;

- les Russes se veulent européens : ils aiment rappeler que l'Europe et la Russie sont des partenaires naturelles, puisqu'issues d'une même civilisation ;

- les Russes regrettent les préjugés des Européens envers leur pays : ils se sentent incompris, voire menacés. Ils mesurent les dangers des malentendus qui se multiplient ;

- selon eux, la France devrait s'attacher à mieux comprendre la Russie d'aujourd'hui, à multiplier ses contacts avec la société civile russe (ONG, associations...) et à s'associer à l'avenir économique du pays. Manifestement, la France compte pour les Russes.

<sup>1</sup> *Retour de la Russie. Chroniques d'un voyage dans l'est de l'Europe*, Étude, par Jean de Boishue et Jérôme Monod (juillet 2006).

## À QUOI SERT L'EUROPE EN 2020 ?

À l'heure du « village-monde », l'Europe perd de son avantage comparatif : la mondialisation permet à tous les acteurs d'interagir facilement entre eux, ce qui rend presque caduc l'intérêt d'une proximité géographique. Alors, l'Europe, pour quoi faire ?

■ C'est la question qu'explore Francis Mer<sup>1</sup>, ancien ministre de l'Économie, membre du conseil de surveillance de la Fondation, dans son étude.

– L'Europe est en crise parce qu'elle n'arrive pas à définir son rôle : elle n'arrive pas à identifier « à quoi elle sert ».

– C'est un phénomène nouveau, l'Europe s'étant jusqu'ici construite autour de deux objectifs : le maintien de la paix entre les Européens, puis la construction d'une intégration économique.

– Pour trouver sa « raison d'être » actuelle, l'Europe doit :

- « comprendre les opportunités que lui ouvre la création de la ville-monde » ;
- « mettre en œuvre une politique de convergence positive entre ses États membres les plus prospères et ceux qui affrontent des situations plus difficiles » ;
- « bâtir une Europe de la connaissance » qui lui permettra de se relancer et de formuler des projets ;
- susciter l'investissement des pays membres dans son projet – en amont et en aval –, car ils sont « à la base de son succès » ;
- systématiser le principe de subsidiarité afin de reconquérir la confiance des citoyens ;
- réfléchir dès à présent au budget 2014-2020.

– Ces conditions préalables remplies, l'Europe doit se mobiliser sur les grands domaines suivants :

- à l'extérieur : la sécurité des ses frontières, sa défense, sa capacité d'intervention, la recherche de nouveaux moyens pour se défendre, la mise en place d'une politique de développement ;
- à l'intérieur : un soutien efficace aux pays membres en difficulté, une réévaluation des orientations de la politique agricole commune et un investissement accru dans son capital humain, sa productivité et son infrastructure ;
- l'Europe doit intervenir sur le réchauffement climatique, la politique énergétique et les conséquences du vieillissement démographique.

### L'Europe, acteur mondial inachevé

■ L'Europe n'existe pas à l'ONU

Pour peser sur la vie internationale et faire entendre sa voix, l'Europe doit impéra-

tivement tenir sa place dans les grandes organisations internationales, à commencer par l'ONU.

■ L'étude de Sophie Thomashaussen<sup>2</sup> analyse l'attitude des Européens lors du processus de réforme de l'ONU et montre que l'Europe exploite insuffisamment la tribune qu'est l'ONU :

– Les Européens ont su faire preuve de cohésion pour promouvoir d'importantes valeurs :

- la « sécurité humaine », qui élargit le concept de sécurité aux enjeux militaires, sociaux, environnementaux et aux menaces liées aux maladies et à la pauvreté ;
- la « responsabilité de protéger », qui reconnaît le droit d'ingérence et la responsabilité des États pour assurer la sécurité des individus ;
- la nécessité d'apporter des « réponses globales » aux problèmes globaux de la planète, les décisions devant être prises collectivement ;
- la priorité donnée au développement, aux opérations de maintien de la paix, à la prévention des menaces.

– L'étude rappelle cependant que d'autres points de réforme de l'ONU n'ont pas abouti suite à une absence de consensus, notamment de la part des pays européens. Ce sont :

- l'adoption de mesures contre la prolifération des armes de destruction massive ;
- l'élargissement du Conseil de sécurité, rendu encore inopérant par un désaccord des membres du Conseil et l'affrontement des prétendants aux nouveaux postes ;
- un accord sur une définition commune du terrorisme ;
- le remplacement de la Commission des Droits de l'homme par un organe plus intègre : un Conseil des Droits de l'homme ;
- la création d'une Agence mondiale de l'environnement ;
- la revalorisation du rôle du Conseil économique et social et du Secrétariat.

■ L'Europe doit se consolider pour permettre l'équilibre des relations transatlantiques

La guerre en Irak a révélé l'existence de dissensions entre les pays européens et les États-Unis d'une part, et à l'intérieur même de l'UE d'autre part. Cette situation incarne l'essentiel de la problématique transatlantique : la tension avec les États-Unis existera tant que perdureront des tensions au sein de l'UE.



**Jean-Claude Paye**

Président du Conseil de surveillance de la Fondation, avocat, ancien secrétaire général de l'OCDE



**Francis Mer**

Ancien ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, membre du Conseil de surveillance de la Fondation

1. *L'Europe, pour quoi faire ?*, Étude, par Francis Mer (février 2006).

2. *Addressing the 21<sup>st</sup> Century Threats to International Peace and Security : The Reform of the UN from a European Perspective*, Étude, par Sophie Thomashaussen (mai 2006).



**Karl Lamers (Allemagne)**

Ancien député au Bundestag,  
membre du Conseil de surveillance  
de la Fondation



**Stuart Bell (Royaume-Uni)**

Député (House of Commons)  
et membre du gouvernement  
britannique, membre du Conseil de  
surveillance de la Fondation

■ La Fondation a confronté plusieurs témoignages européens<sup>1</sup> pour comprendre l'origine de ce déséquilibre survenu dans les relations transatlantiques.

– « L'Europe et les États-Unis constituent le noyau même de l'Occident », ils sont étroitement liés par une communauté d'intérêts et par une même conception de la nature humaine.

– La raison du déséquilibre des relations transatlantiques est à chercher dans l'incapacité de l'Europe à tenir un discours cohérent à son partenaire occidental, les pays membres ayant chacun « leur » vision transatlantique. Caricaturalement, on observe divers « degrés d'amitié » à l'égard des États-Unis :

- la France veut unir autour d'elle une « Europe puissance », contre-pouvoir face aux États-Unis ;
- l'Allemagne aussi veut marquer une distance avec les États-Unis, bien que ne partageant pas la vision française. Son éloignement s'explique par un affaiblissement de la communauté de valeurs et des divergences dans les intérêts stratégiques ;
- les nouveaux adhérents avouent osciller entre une attitude proaméricaine et une attitude résolument européenne. Ils sont encore imprégnés de la vision d'un monde unipolaire dominé par les États-Unis, qu'ils voient comme une source d'inspiration et de ressources financières. Mais émerge de plus en plus dans ces pays la conscience des potentialités qu'offrirait une Europe unie et soudée, dans laquelle leur voix aurait davantage de poids.

– Comment équilibrer et harmoniser les relations transatlantiques ? En instituant une Europe plus forte et plus unie :

- c'est d'ailleurs le plaidoyer de nombreux Américains : une Europe encore plus présente qu'elle ne l'est aujourd'hui ;
- pour cela, il faut améliorer les relations intra-européennes. Si, dans le domaine commercial, les Européens ont un « réflexe européen » face aux États-Unis, ils doivent maintenant travailler à développer un « réflexe européen politique ».

### L'émergence d'une Europe du développement

L'aide de l'UE au développement se révèle peu efficace, alors qu'elle en est le premier financeur. Il est alors apparu important pour la Fondation de reconsidérer l'approche européenne du développement et de formuler des propositions.

■ L'étude de Jean-Michel Debrat<sup>2</sup>, directeur général adjoint de l'AFD, conseiller de la Fondation, amorce une réflexion sur la stratégie et la mise en œuvre

de ce que pourrait être la nouvelle politique européenne de coopération et de développement.

– La priorité doit être de créer un « espace de gouvernance » avec l'Afrique :

- l'espace « Europe-Afrique » est une entité géographique : l'Afrique appartient à une définition élargie de l'espace européen ;
- les intérêts d'une coopération sont réciproques : l'Afrique a besoin d'aide, l'Europe à besoin de garantir sa stabilité ;
- cet espace à construire est un véritable « espace politique » : bassin d'emplois, de flux financiers, réseau d'infrastructures, espace de dialogue démocratique, social, religieux et politique.

– À l'heure actuelle, ce défi ne peut pas être relevé car la coopération européenne est peu efficace :

- son seul point fort est l'existence d'un consensus pour une politique du développement complète (intégrer les paramètres commerciaux, sécuritaires, environnementaux, etc.) ;
- la conception encore « défensive » de l'aide européenne pose problème ;
- une insuffisance institutionnelle persiste : l'UE n'est pas représentée en tant que telle dans les instances internationales et paraît divisée sur de nombreux sujets ;
- absence d'une pensée européenne du développement : la recherche est inorganisée ;
- difficile mise en œuvre des aides du fait des réglementations et de la lenteur des démarches induite par la duplication des processus de décision.

– L'étude propose de repenser la politique européenne du développement et de mettre en place un système innovant fondé sur la décentralisation et le partenariat ;

- construire une vision mondiale du développement, intégrant l'ensemble des régions concernées (Afrique, Amérique latine, Inde...);
- penser une « politique publique européenne à part entière » pour rompre avec une logique de « juxtaposition de politiques d'inspirations et de finalités différentes » ;
- développer une approche confédérale : un réseau d'agences et d'opérateurs où s'intégreraient les savoirs et les expériences de chaque pays membre ;
- jouer le partenariat avec les PVD : prendre davantage en compte leur voix et renforcer leurs capacités locales ;
- organiser le « marché financier du développement » en valorisant le rôle des banques ;
- penser un « marché de l'aide » regroupant de multiples acteurs européens et africains, notamment ceux du secteur privé.

1. « Les Européens face aux relations transatlantiques », *La Lettre* n° 10 (mars 2005).

2. *Pour une politique européenne de développement*, Étude, par Jean-Michel Debrat (mars 2006).

■ L'Europe ne sait pas penser la guerre  
L'Europe veut être un espace de paix et de stabilité. Mais son environnement international présente des caractéristiques bien différentes : tensions, conflits, menaces, attaques terroristes... Quelle doit être l'attitude de l'Europe ?

■ Une étude menée par Nicolas Princen<sup>1</sup>, normilien, chercheur associé à la Fondation, souligne que l'Union européenne, dans un monde qui assume la réalité de la guerre comme un élément structurant des rapports nationaux et internationaux, fait figure d'exception ; elle n'intègre pas cette « réalité de la guerre » dans sa vision du monde :

– sous couvert d'une supériorité morale, l'Europe – et principalement la France – se fige dans un pacifisme idéaliste. La fin du paradigme de la guerre classique a été annoncée, et les conflits actuels ont été requalifiés en concepts nouveaux (situation d'urgence, états de violences...);

– cette attitude comporte des risques : un aveuglement de l'UE sur son environnement géostratégique et une absence de préparation face aux menaces.

La Fondation récuse cette attitude idéaliste, et estime qu'il est important de renouer avec une réflexion sur la guerre :

– il s'agit de se réapproprier l'histoire de la pensée de la guerre en vue d'élaborer une nouvelle doctrine d'une guerre moderne. Cette réflexion doit se faire à l'aune des menaces actuelles, en commençant par le phénomène terroriste : la *guerre moderne* est avant tout *guerre contre le terrorisme* ;

– les États-Unis n'ont quant à eux jamais abandonné le discours de la guerre. Aujourd'hui, leur réflexion aboutit à la « doctrine Bush » et au concept de *guerre juste*. Dangereuse et simpliste, cette doctrine a néanmoins le mérite de considérer la guerre comme une stratégie rationnelle, liée au respect des droits individuels ;

– la responsabilité de l'UE est de proposer une réflexion alternative à la *guerre juste* en se conformant aux principes de l'ONU. La guerre reste un outil rationnel, dont le recours est possible lorsque la justice et la sécurité humaines sont en jeu.

La Fondation milite pour une Europe qui assume pleinement sa responsabilité d'État face aux enjeux sécuritaires, et qui se donne les moyens de développer une stratégie de lutte contre le terrorisme et une solide capacité d'intervention.

### Des réformes internes urgentes

L'échec du référendum de mai 2005 en France et aux Pays-Bas a mis en évidence la nécessité pour l'UE de travailler sur des chantiers concrets. Comme l'analyse Marcel Gauchet<sup>2</sup>,

Directeur d'études à l'EHESS, rédacteur en chef du *Débat*, conseiller de la Fondation pour l'innovation politique, ce vote a « une dimension proprement politique » et traduit l'inquiétude des citoyens. Leur « non » s'oppose à une Europe « qui apparaît dans ce qui est son déficit constituant, qui n'est pas uniquement un déficit démocratique : la construction européenne n'est pas une construction européenne, elle ne produit pas d'objet politique. Pour les individus, cela veut dire trois choses : elle n'est pas protectrice, elle n'est pas identificatrice, et enfin elle n'autorise pas de projection dans le futur ».

Le texte de la Constitution aurait donc échoué parce que des problèmes n'avaient pas été traités au préalable. Le travail de la Fondation<sup>3</sup> s'est donc concentré sur ces « chantiers européens » auxquels une et des solutions doivent être trouvées.

### ■ Intégrer la société civile dans la gouvernance européenne

La société civile veut être un acteur à part entière de la gouvernance européenne. Elle n'entend plus être un simple levier de légitimation *a posteriori* de politiques décidées *a priori* par les responsables européens, et souhaite être davantage consultée (l'Europe des peuples). Faire abstraction de ces revendications serait risquer de laisser se constituer des forces de blocage au sein du processus d'intégration communautaire.

■ Cependant, une étude en cours<sup>4</sup>, menée par Elvire Fabry, directeur du pôle Europe-International de la Fondation, montre qu'on ne peut guère encore parler d'une société civile européenne : il existe plutôt vingt-cinq sociétés civiles indépendantes, plus ou moins convergentes, dont le rapport à l'UE évolue et traduit des attentes et méfiances.

– Les référendums français et néerlandais de mai 2005 ont montré à quel point la capacité de l'UE à répondre aux défis de la mondialisation est devenue un facteur structurant de la mobilisation des citoyens en faveur de l'Union européenne.

– Cette étude entreprend de dresser une forme de typologie des sociétés civiles européennes (spécificités socio-économiques, capacité de réforme, modes de mobilisation des divers acteurs issus de la société civile, etc.) à partir de la perception qu'elles ont des opportunités et des menaces que suscite la mondialisation. Une sélection de huit États représentatifs de la diversité européenne (petits/grands États, anciens/nouveaux, libéraux/protectionnistes, etc.) a permis de dresser cette typologie.



**Jean-Michel Debrat**  
Directeur général adjoint de l'Agence française de développement (AFD), Conseiller de la Fondation



**Elvire Fabry**  
Directeur du pôle Europe-International de la Fondation

1. *Le nouveau discours de la guerre*, Étude, par Nicolas Princen (à paraître).

2. « Penser l'après-29 mai 2005 », séminaire (juin 2005).

3. *La Lettre* n° 14, « Plus d'Europe sinon rien », (septembre 2005).

4. *Les Européens face à la mondialisation*, Étude, par Elvire Fabry (à paraître fin 2006).

Dans le désir de promouvoir l'idée d'une société civile européenne, la Fondation s'est demandé comment améliorer la délibération civique sur les enjeux européens, et comment faire en sorte que les citoyens sentent qu'ils peuvent influencer sur les choix européens.

■ Une étude d'Elvire Fabry<sup>1</sup> montre que le clivage apparu lors des deux référendums français et néerlandais est alarmiste sur la perte de confiance des citoyens à l'égard de l'Union européenne. Elle propose également certaines mesures<sup>2</sup>.

– Des idées pour européaniser les espaces publics nationaux :

- l'adoption du système d'alerte précoce qui favoriserait une plus forte implication des parlements nationaux ;
- la mise en place d'interventions régulières de parlementaires et de commissaires européens au sein même des hémicycles nationaux ;
- la formation des élus nationaux sur le fonctionnement institutionnel communautaire et sur les enjeux européens ;
- la mobilisation des médias de service public pour développer des mises en perspectives européennes des enjeux de politique nationale et régionale.

– Des idées pour favoriser la délibération des citoyens :

- la mise en place du droit d'initiative populaire inscrit dans le projet de traité constitutionnel ;
- la transparence des réunions du Conseil, non seulement pour le vote, mais pour toute la phase de délibération lorsqu'il agit en tant que législateur ;
- une plus grande lisibilité des règles de consultation des diverses institutions communautaires ;
- la création d'un statut d'association européenne qui favoriserait la structuration d'une société civile européenne sur une base transnationale.

■ Quel budget et quelle fiscalité pour l'Union européenne ?

Le choix du budget européen et de la politique fiscale permettant de dynamiser le marché unique sont des enjeux majeurs à l'heure du ralentissement économique, de l'accroissement des dettes publiques et des besoins financiers.

### Budget

■ Réalisée à l'automne 2005, une étude de Jean-Charles Tréhan<sup>3</sup>, économiste, examine ce qui permettrait de débloquer la situation et de redonner un nouvel élan à l'Union européenne. Ses principales conclusions sont les suivantes :

- l'UE ne fera pas l'économie d'une révision de fond de la politique agricole commune. La France n'est pas en mesure de contrer cette évolution, elle doit esquisser des scénarios alternatifs de financement ;
- si la politique européenne de la recherche n'a pas eu les résultats escomptés, le financement d'une grande politique d'innovation est aujourd'hui une priorité pour retrouver le chemin de la croissance ;
- la solidarité est ce qui fait la spécificité de l'Union européenne. Les politiques de soutien aux régions en retard de développement ou en période de transition doivent être maintenues, même si leurs modalités d'application doivent faire l'objet de modifications.

■ Pour enrichir cette réflexion, Marie André<sup>4</sup>, chargée de recherche à la Fondation, propose de :

- rechercher l'efficacité budgétaire : mieux conditionner l'attribution des fonds communautaires (viser l'équilibre économique à moyen terme, respecter la législation européenne, assurer la disponibilité effective des crédits nationaux de cofinancement) et récompenser l'efficacité ;
- améliorer la lisibilité du budget : adopter une présentation budgétaire exhaustive, poursuivre la montée en puissance de la ressource RNB) ;
- mettre le budget au service de l'avenir (financer une politique d'éducation, de formation et de R & D ; financer les politiques autour desquelles un consensus est le plus susceptible de se former).

1. *La relance civique et politique de l'Union européenne*, Étude, par Elvire Fabry (janvier 2006).

2. Certaines propositions de l'étude ont été reprises par : – *Bulletin Quotidien*, n° 8312, 4 avril 2006 ;

– le Rapport de synthèse du Cercle de réflexion sur la communication européenne du Bureau français de la représentation de la Commission européenne, (mai 2006) ;  
– les députés européens du groupe PPE-DE, Alain Lamassoure et György Schöpflin, lors d'un séminaire de travail sur « l'amélioration de la gouvernance européenne en l'absence de nouveau traité », le 1<sup>er</sup> juin 2006, à Bruxelles.

3. *Quel budget européen pour quelles politiques après 2013 ?*, Étude, par Jean-Charles Tréhan (octobre 2006).

4. *Que doit être le budget européen ?*, Point de vue, par Marie André (7 février 2006).

## Fiscalité

La maîtrise de la fiscalité est au cœur de la souveraineté nationale. Mais des synergies européennes dans ce domaine pourraient avoir un effet d'entraînement majeur. D'autant que la citoyenneté européenne ne saurait se développer si l'Union se contente d'être une association économique où la concurrence fiscale fait rage autant, voire plus qu'ailleurs, en raison de la proximité géographique.

■ À cet égard, les principales conclusions d'une étude de Jean-Charles Tréhan<sup>1</sup> préconisent :

- la fixation d'un seuil minimal à l'impôt sur les sociétés, légèrement inférieur à celui que pratiquent actuellement les nouveaux États membres, de façon à combiner efficacité économique et impératif d'équilibre budgétaire des États ;
- la poursuite de la convergence progressive des systèmes fiscaux européens (par l'harmonisation des bases d'imposition, puis par l'encadrement de certains taux), surtout pour certains domaines cruciaux comme l'énergie et les transports ;
- la pérennisation du système européen de TVA, qui semble efficace et harmonisé.

■ À ces diverses propositions de l'étude de J.-C. Tréhan, un Point de vue<sup>2</sup> de Marie André ajoute des propositions qui viseraient à :

- définir des mécanismes garantissant une certaine stabilité fiscale dans chaque État membre ;
- utiliser des incitations fiscales pour orienter les comportements, notamment la transformation des avancées scientifiques en application industrielles (biocarburants et dépôts de brevet) ;
- harmoniser à la baisse la fiscalité européenne sur les bas salaires et le travail indépendant.

## ■ La politique européenne de sécurité et de défense

Dans le monde actuel, les questions de sécurité et de défense sont étroitement liées. La sécurité interpelle notre mode de vie quotidien dans tous ses aspects (sécurité des personnes et des biens, industrielle et sanitaire, environnementale, catastrophes majeures, réseaux et infrastructures critiques, flux migratoires...), sur le territoire national comme sur les théâtres d'opérations extérieurs.

L'efficacité et la crédibilité de l'Union européenne dans ces domaines appellent la mise

en place de cadres d'actions collectifs dans des secteurs clés relevant des domaines institutionnels, politiques, sécuritaires, financiers et militaires.

■ Plusieurs études menées par Sophia Clément-Noguier, directeur de recherche Europe à la Fondation, énoncent une série de propositions<sup>3</sup> :

– Au niveau de la stratégie :

- définir une vision géopolitique de l'Union (association sous la forme d'une coopération plus étroite des pays qui le souhaiteraient à certaines politiques de l'Union ; définition des objectifs de la PESD à la périphérie de l'UE) ;

- renforcer la sécurité énergétique des Européens : définir une approche commune sur les problématiques liées aux ressources (gaz, pétrole, matières premières), aux régions stratégiques (Russie, Ukraine, Caucase...) et aux voies d'acheminement prioritaires (hors et au travers de l'UE) ; mise en place de relations privilégiées (harmonisation tarifaire, préférence commerciale, réciprocité dans l'accès aux marchés, développement de projets communs, énergies alternatives) ;

- protéger l'environnement : dénucléarisation de certains pays à risque ; sécurité d'approvisionnement énergétique et sûreté des installations ; énergies alternatives ou de substitution ; dans le domaine des catastrophes naturelles : développement de la coordination civilo-militaire, réforme des systèmes de sécurité ainsi que de la capacité de réaction de l'UE ;
- harmoniser les positions européennes face à la prolifération des armes de destruction massive/ADM (Iran, Corée du Nord).

- renforcer la mutualisation de la lutte contre le terrorisme ;

- préciser les conditions d'un recours légitime à la force.

– Au niveau des institutions :

- réintroduire la proposition d'un ministre des Affaires étrangères de l'Union ;

- inclure la clause de solidarité dans un protocole additionnel annexé au traité de Nice ;

- développer le volet militaire de l'UE (capacités militaires, concept commun d'intervention militaire de l'UE, véritable capacité de planification intégrée des opérations de l'UE, développement de différents axes de coopération à géométrie variable) ;

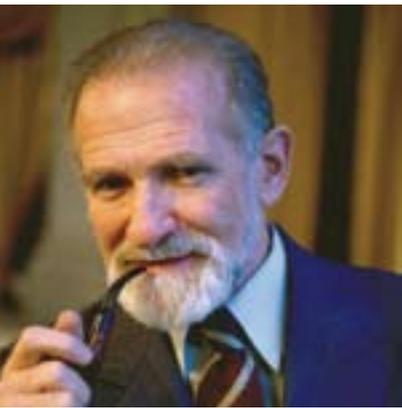
- créer une « Garde nationale » et une « Garde civile » européennes ;

- instaurer un budget européen de la défense en imposant une « taxe européenne ».

1. *Quelle politique fiscale pour dynamiser le marché unique ?*, Étude, par Jean-Charles Tréhan, (octobre 2006).

2. *Quelle fiscalité pour l'Union européenne ?*, Point de vue, par Marie André (février 2006).

3. *Assurer la sécurité et la défense des Européens*, Point de vue, par Sophia Clément-Noguier (juin 2006).



**Bronislaw Geremek (Pologne)**  
Député européen, ancien ministre polonais des Affaires étrangères, membre du Conseil de surveillance de la Fondation



**Jean-Didier Vincent**  
Membre de l'Institut (Académie des sciences) et de l'Académie nationale de médecine, membre du Directoire de la Fondation

Cette politique de sécurité et de défense paraît d'autant plus importante que la France et l'UE devront affronter de nombreux défis dans les années à venir.

– Enjeux et défis :

- immigration : accroissement de la pression migratoire ;
- prolifération de tous types et dans tous les secteurs (pas uniquement les technologies létales et couplées ou non avec le terrorisme, voir le cas iranien en particulier) ;
- l'enjeu énergétique : accroissement des besoins, problèmes et enjeux de l'approvisionnement, raréfaction des ressources, développement de ressources alternatives ;
- environnement : cet enjeu se couple aux questions migratoires et est lié à l'énergie (problème de l'urbanisme, dégradation de l'environnement...);
- nucléaire : risque de prolifération face à l'inefficacité des mécanismes existants. Approfondir la question des énergies alternatives.

– Stratégies :

- un constat : il n'y a pas encore de stratégie européenne, les pays de l'UE divergent (enjeux économiques, politiques, industriels, sécuritaires) ;
- une nécessité : définir une politique européenne face à ces grands enjeux et esquisser des propositions (par exemple sur l'énergie en termes de diversification et de sécurité des approvisionnements).

#### ■ Une politique européenne d'enseignement supérieur

La crise européenne provoquée par les référendums français et néerlandais exprime une crise d'identité des Européens. L'Europe ne pourra se réaliser comme une communauté de destin entre peuples d'origines et de cultures différentes sans assumer ce qui a fait son histoire et sans transmettre les valeurs qui ont été communes à ces peuples.

#### ■ La Fondation, dans sa volonté d'être une force de proposition, a développé un projet ambitieux : la création d'une Université européenne<sup>1</sup>.

– Elle serait située à Strasbourg, dans les locaux du Parlement européen. L'université pourrait comporter quatre départements : sciences fondamentales, sciences de la vie, sciences de l'homme, sciences juridiques et politiques.

– Un réseau européen d'universités, constitué d'un certain nombre d'universités déjà existantes, se verrait attribuer une étiquette européenne qui impliquerait une indépendance vis-à-vis du support national, une autonomie dans la gestion des budgets et la définition des programmes, une validation des savoirs reconnue au niveau européen, et donc international, et une importante mobilité des chercheurs au sein de l'espace européen de la recherche.

– La participation des États membres à ce projet serait fondée sur le principe de la coopération renforcée. Le financement serait assuré en fonctionnement de base par le budget de l'Union. Viendrait s'ajouter un financement complémentaire sous forme de rentes et de donations. Enfin, un financement national effectué au prorata du nombre des universités nationales engagées pourrait venir abonder ce fonds de financement.

#### ■ Quel modèle social européen ?

Le modèle social européen est une nécessité politique, au moins en tant que référence, sans quoi nous n'avons rien pour soutenir l'existence d'un marché européen. Il faut un modèle économique et social spécifique pour construire une Europe sociale.

#### ■ Un Point de vue de Marie André<sup>2</sup> développe quelques pistes :

– l'Europe doit devenir plus attractive pour les chercheurs. Ce sont eux qui contribueront à son dynamisme économique et à sa créativité et qui pourront rendre à terme confiance aux Européens ;

– l'Europe doit renforcer la dimension stratégique de ses accords commerciaux avec des pays comme l'Inde ou la Chine. Ne pas perdre tout contrôle du processus de mondialisation suppose en effet de repolitiser des relations que l'UE veut trop exclusivement économiques ;

– l'Europe doit faire en sorte que la globalisation profite à tous. Dans les pays en développement, la réforme politique doit précéder la réforme économique. Pour imposer la gouvernance, il n'y a pas de raccourci possible : une génération au moins est nécessaire pour diffuser l'éducation. C'est seulement sur cette base qu'un marché pourra être mis en place avec succès.

1. « Pour une Université de l'Europe », par Jean-Didier Vincent, Bronislaw Geremek, tribune parue dans *Le Monde*, 19 janvier 2006.

Voir également *La Lettre* n° 21, « L'Université à l'heure des choix », p. 3-5 (mai 2006).

2. *L'Europe est-elle prête pour la mondialisation ?*, Point de vue, par Marie André (mars 2006).



Franck Debié, Anne Goirand et des participants, colloque de Ouagadougou

## LA SOCIÉTÉ CIVILE EN ACTION DANS LA MONDIALISATION

Face aux multiples défis de notre monde, les États et les institutions tardent à répondre. Face à cette carence, la société civile mondiale cherche de plus en plus à jouer et à assumer un rôle actif.

Nombre d'individus décident alors, à leur manière et à leur échelle, de contribuer au bien-être de leur communauté. Par des actes engagés, altruistes, parfois bénévoles, ils cherchent à faire évoluer leur société et à répondre à ses besoins.

Souvent méconnus, les auteurs de ces initiatives individuelles sont néanmoins des vecteurs capitaux du développement. La Fondation en est convaincue. C'est dans ce cadre qu'elle a mené deux projets :

- un colloque international à Ouagadougou (Burkina Faso), consacré à étudier l'impact des acteurs méconnus du développement en Afrique ;
- l'Université numérique francophone mondiale (UNFM) : par ce projet d'aide au développement, la Fondation montre sa volonté d'être partie prenante de la société civile agissante.

### Le colloque de Ouagadougou<sup>1</sup>

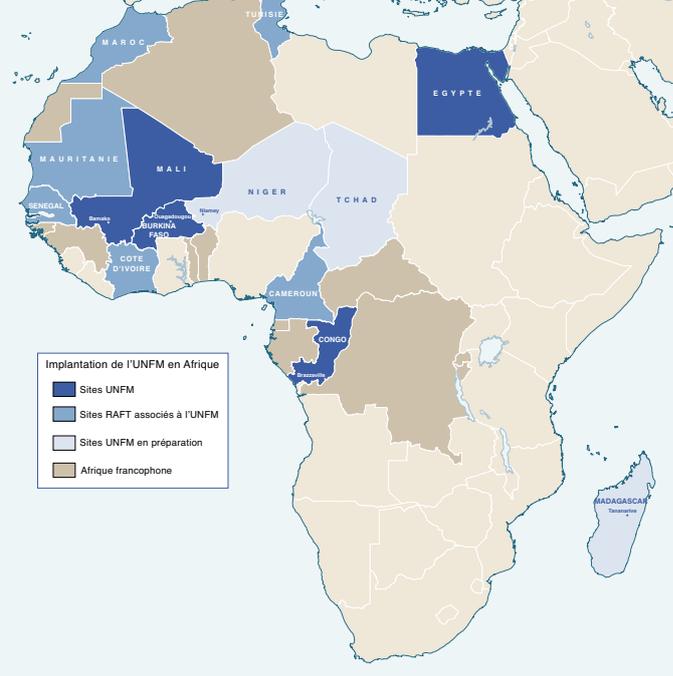
La Fondation a mené ce projet en partenariat avec l'Institut Afrique Moderne. Ce colloque international, intitulé « Les acteurs méconnus du développement » a cherché à mettre en lumière les modes d'action des acteurs méconnus du développement en Afrique.

– L'économie de la solidarité : la croissance des transferts émis par des émigrés vers leurs pays d'origine montre l'ampleur de cette économie du développement, passant de 18 milliards de dollars en 1980 à presque 80 milliards en 2002.

– L'économie du volontariat : les volontaires sont tantôt des leaders locaux, portés par une forte motivation sociale, tantôt des expatriés occidentaux, venus s'engager dans des causes humanitaires ou promouvoir toute activité contribuant au développement.

– L'économie de la tradition : dans de nombreux domaines (médecine, agriculture, justice, solidarité communautaire...), la réappropriation et l'approfondissement de techniques traditionnelles permettent des avancées utiles et efficaces.

1. « Les acteurs méconnus du développement », colloque, 29 et 30 juin 2005 à Ouagadougou (Burkina Faso).



Implantation de l'UNFM en Afrique



Antenne satellite, © RAFT - Réseau en Afrique Francophone pour la Télémédecine

### L'Université numérique francophone mondiale (UNFM)

C'est dans un objectif d'aide au développement par l'éducation et la formation que la Fondation a collaboré avec Cheick Modibo Diarra – et la Pathfinder Foundation for Education and Development (Bamako, Mali) qu'il dirige – pour créer l'UNFM.

■ Olivier Archambeau<sup>1</sup>, maître de conférences en géographie à l'université Paris-VIII et chargé de mission à la Fondation, retrace les grandes étapes de cette initiative qu'il coordonne depuis ses débuts.

– L'idée de l'UNFM est née d'un constat et d'une volonté. Constat de la pénurie d'enseignements de qualité sur le continent africain, notamment dans le domaine des formations de base. Et volonté de répondre à l'appel de la communauté internationale, d'aider les pays en développement, dans l'idée que l'introduction d'une technologie de communication performante peut permettre un véritable saut quantitatif et qualitatif de développement.

– Sous la direction du docteur Cheick Modibo Diarra et du professeur Jean-Didier Vincent, le projet de l'UNFM voit le jour en janvier 2005 et se concrétise en juin 2005. Son objet est la diffusion à distance d'enseignements de qualité. Ces enseignements visent à assurer des formations de base en matière de santé publique, de développement (eau/territoire/santé) et d'apprentissage de savoirs techniques en informatique et en gestion. Pour la première année de fonctionnement, les enseignements sur la santé ont été prioritaires; deux promotions de 50 étudiants ont suivi des cours visant à l'obtention d'un Diplôme interuniversitaire (DIU) en « Décision de

soins et d'alerte ». Les premiers résultats montrent un taux de réussite de 70%. À la rentrée universitaire 2006, l'offre de l'UNFM s'est vue complétée par de nouveaux modules et enseignements.

– En ce qui concerne la mise en œuvre du projet, les cours sont filmés en France ou au Canada et sont diffusés par voie numérique (satellite ou Internet) dans des salles de classe en Afrique. Sur place, des tuteurs servent d'interface entre les enseignants et les étudiants.

– Les partenaires académiques ont joué un rôle considérable, les universités de Ouagadougou et de Bamako mettant à disposition des enseignants, des techniciens et des locaux. Par ailleurs, l'UNFM travaille à conclure d'autres partenariats : un accord cadre avec l'Université Senghor d'Alexandrie a déjà été signé, des discussions avec le CAMES (Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur) ont été engagées en vue d'obtenir la reconnaissance des diplômés de l'UNFM dans l'ensemble de l'Afrique francophone, et une collaboration étroite avec le réseau RAFT (Réseau en Afrique francophone pour la télémédecine) a déjà permis de toucher, lors d'un même cours en direct, plus de 300 étudiants sur une vingtaine de sites répartis dans 10 pays.

– D'abord implantée à Ouagadougou et à Bamako, l'UNFM s'est agrandie en avril 2006 avec l'ouverture du site de Brazzaville (Congo), et associe aujourd'hui à son projet un nombre croissant d'universités francophones. Le Niger, la Mauritanie, le Burundi, le Tchad ou encore Madagascar et les Comores pourraient être bientôt concernés par l'installation de nouveaux centres UNFM.

Pour plus d'informations : [www.unfm.org](http://www.unfm.org).

2. L'UNFM, une expérience pour un enseignement de qualité dans un environnement de pénurie, Point de vue, par Olivier Archambeau (14 février 2006).



## ■ LES PARTENAIRES

ALLEMAGNE	Konrad Adenauer Stiftung (KAS) Hanns-Seidel Stiftung
AUTRICHE	ModernPolitics, Politische Akademie der ÖVP
BELGIQUE	European Ideas Network (EIN)
BURKINA FASO	Institut Afrique Moderne
CHINE	China Center for Comparative Politics and Economics China Reform Forum Fudan University (Shanghai) Center for Chinese Government Innovations
EGYPTE	Bibliothèque d'Alexandrie
ESPAGNE	Fondation pour l'analyse et les études sociales (FAES)
ÉTATS-UNIS	Carnegie Endowment for International Peace German Marshall Fund of the United States
GRECE	Constantinos Karamanlis Institute for Democracy (CKID)
INDE	Center for International Relations, Jawaharlal Nehru University Tata Institute of Social Sciences
MALI	Fondation Pathfinder pour l'Éducation et le Développement
MALTE	Academy for the Development of a Democratic Environment (AZAD)
PAKISTAN	Quaid-i-Azam University
POLOGNE	Institut des Affaires Publiques (Institut Spraw Publicznych)
RUSSIE	Journal <i>Ekspert</i>
TURQUIE	Turkish Economic and Social Studies (TESEV) TÜSIAD

# « 2050 », LA REVUE DE LA FONDATION



## ■ Le comité de rédaction



Jean de Boishue  
Rédacteur en chef

Olivier Archambeau

Aldo Cardoso

Jean-François Colosimo

Stéphane Courtois

François Huguenin

Dominique Lecourt

Jean-Michel Quatrepoint

Frédéric Rouillois

## « Un clin d'œil au nouveau siècle »

Il n'y a pas de grande fondation européenne ou française sans une revue qui affiche les couleurs de ses idées et de ses amis. C'est le cas des deux premiers numéros de la revue « 2050 » et de ceux qui vont suivre. Ainsi, la revue de la Fondation pour l'innovation politique porte la conviction que la France a toujours pesé en Europe et dans le monde par les talents de son peuple, par son goût de l'universalité et, dirais-je surtout, par cet enthousiasme culturel et intellectuel qui lui ont permis de figurer au nombre des grandes puissances, bien au-delà de ses forces démographiques, économiques ou militaires.

Mais chacun sent que ce ressort de l'enthousiasme s'est cassé. Certes, colloques, commissions, débats font recette. Mais quel tollé dès que l'on prononce le mot « avenir » ! Tout semble se passer comme si le flambeau était tenu par ces soi-disant « cercles d'influence », pour qui innover, briser les habitudes, prendre le risque de se confronter au monde passe pour coûteux, inutile, voire dangereux, et tellement moins agréable que de vivre en bourgeois bohème surveillant son poids sur la balance et la société du haut d'une bicyclette...

Pourquoi ce titre, « 2050 » ? Je répondrai simplement que nous sommes las de vivre dans le confinement des calendriers électoraux, et qu'une fondation qui a fait des rapports de force dans le monde un sujet prioritaire a besoin d'horizons, d'indépendance et d'oxygène. « 2050 » n'est ni une étape ni un rendez-vous millénariste... mais un clin d'œil complice aux inconnues du nouveau siècle.

Jean de Boishue  
Ancien ministre  
Rédacteur en chef

## Tout bouge...

■ Notre revue, comme la Fondation dont elle est issue, est libre de toute influence partisane ; sa politique éditoriale consiste à offrir des espaces d'expression aux analystes de notre société et des rapports de force dans le monde. « Tout bouge » : le dire est une banalité, mais faire la part entre l'effervescence médiatique et les courants nouveaux qui configurent les comportements est tout autre chose. Cette recherche est la nôtre ; elle est au cœur du projet « 2050 ».

■ La Fondation compte parmi ses dirigeants et ses chercheurs des personnalités venues de l'étranger. En outre, elle a tissé des liens étroits et fructueux avec des fondations au-delà de nos frontières. Comment ignorerions-nous que c'est dans des pays comme la Chine, l'Inde, la Russie, les États-Unis... que se jouent aussi les lendemains de notre vie, de notre économie ou de l'influence française ! Que se passe-t-il « ailleurs » ? Dans un système d'échanges mondialisés, on ne peut plus faire l'économie de cette question. Vous constaterez que pour y répondre, « 2050 » mobilise les meilleurs spécialistes des questions internationales.

## Nos projets...

■ Au cours de l'année 2006, la Fondation aura mis à la disposition ses adhérents trois parutions de la revue « 2050 ». Actuellement, nous travaillons d'une part à un réseau de diffusion de la revue auprès des grandes librairies françaises, et d'autre part à un service d'abonnement que, depuis longtemps, les lecteurs nous réclament. Ce devrait être chose faite en 2007. Chacun comprend que plus le nombre d'abonnés sera grand, plus la voix de notre revue sera forte. Par avance, merci de votre soutien.

## ■ Pour nous contacter

Directeur de publication : Jean-Claude Paye

Rédacteur en chef : Jean de Boishue – jean.deboishue@fondapol.org

Secrétaire de rédaction : Lucie Fougeron – 2050@fondapol.org – Tél. : 01 47 53 67 04

Notre site Internet : <http://2050.fondapol.org>

Adresse : 137, rue de l'Université – 75007 Paris – France

Abonnements : renseignements auprès du secrétariat de rédaction



## Tout savoir sur la revue

La revue « 2050 » a une périodicité de quatre numéros par an. Chaque numéro comprend environ 170 pages. Le principe éditorial est de proposer à nos lecteurs des articles à la fois courts et denses (environ 15000 signes).

La publication s'ordonne en quatre parties. La partie « Dossier » est consacrée à un sujet d'actualité, traité par plusieurs auteurs, sous différents angles (sociologique, politique, économique, etc.); la partie « Livres échanges » offre un espace d'expression aux meilleurs spécialistes dans leur domaine (sport, religion, démographie, géostratégie...). La dernière partie est intitulée « Chantiers » : elle fait le bilan des travaux effectués par les chercheurs de la Fondation. À ne pas oublier : une rubrique est consacrée à l'actualité littéraire. La plume talentueuse de Marc Crapez présente un instantané du paysage intellectuel français et étranger. Le contenu de chaque numéro de la revue est résumé chapitre par chapitre sur notre site Internet (<http://2050.fondapol.org>); deux numéros de « 2050 » sont d'ores et déjà en ligne.

## Si écrire dans la revue vous intéresse...

La revue est ouverte sans exclusive aux chercheurs, universitaires ou experts dans les domaines des sciences dures et des sciences humaines. Rien de ce qui dérange ou interpelle ne nous fait peur. Que vous soyez français ou étranger, toute contribution est la bienvenue. La décision de publier relève du comité de rédaction. Les textes retenus sont rémunérés.

## Si vous n'avez pas encore lu 2050...

Deux numéros sont déjà parus et nous sommes à votre disposition pour vous les communiquer. Le premier (juillet 2006) a pour thème central : « Identité, communautés ». Pour ou contre le communautarisme? Le communautarisme offre-t-il à notre République une nouvelle chance, ou constitue-t-il une défaite en rase campagne? Neuf auteurs répondent à cette question brûlante, posée pourtant de toute éternité. Le dossier du deuxième numéro de la revue (août 2006) s'interroge : qui, dans le monde, est francophile ou francophobe? La méthode choisie peut être considérée comme une « première » : c'est à nos correspondants étrangers – polonais, argentin, suédois, turc... – que nous avons demandé d'expertiser l'image de la France. Un nouveau numéro de « 2050 » est prévu pour la fin de l'année 2006. Son dossier sera consacré aux utopies.



## Suivez les travaux de la Fondation

À quoi serviraient les travaux de notre fondation s'ils n'étaient pas accessibles et disponibles à l'opinion publique et à nos adhérents? La rubrique « Chantiers », coordonnée par Frédéric Rouvillois, sert à cela. Vous la retrouverez dans chaque numéro; elle est riche d'informations, d'analyses, de propositions qui n'ont d'intérêt qu'au regard de vos critiques, de vos approbations ou de vos suggestions. Nous recevons un volumineux courrier. Continuez à nous écrire, à fréquenter nos tables rondes et, si le cœur vous en dit, à débattre avec nos auteurs (voir nos coordonnées).

## Ils écrivent dans 2050

Galia Ackerman | Dominique Andolfatto | Hervé Cassagnabère | Jean-François Colosimo et Stéphane Giocanti | Yves Combeau | Stéphane Courtois | Marc Crapez | Jean de Boishue | Elvire Fabry | Cécile Guilbert | François Huguenin | Pierre de La Coste | Alain Laquière | Emmanuel Le Roy Ladurie | Michel Maffesoli | Mikaël Nchanian | Guy Paillot | Frédéric Rouvillois | Olivier Archambeau | Örjan Berner (Suède) | Denis Charbit (Israël) | Isidoro Cheresky (Argentine) | Jean-Marc Coicaud (États-Unis) | Franck Debié | Antonio Elorza (Espagne) | Ahmet Insel (Turquie) | Jean Musitelli | Yoshinori Ohno (Japon) | Marek Rapacki (Pologne) | Dominique Reynié | Andreas Schockenhoff (Allemagne) | Alain-Gérard Slama | Jean-Charles Tréhan | Jean-Claude Paye | Anna Stellingner | Marie André | Christine Gavini | Lars Danielsson | Bronislaw Geremek et Jean-Didier Vincent | Marie-Christine Bellosta | Jérôme Monod | Cécile Chavel | Olivier Le Guay | François Ewald | Dominique Lecourt | Jocelyn Maclure | Guillaume Drago | Carine Chaix | Francis Mer | Patrick Longuet et Anne Paynot | Karl Freller | Jean-Marie Monteil et Josy Reiffers...

## Ils ont lu 2050

**Les Échos** « Dans le monde difficile des revues, un nouveau venu est suffisamment rare pour être salué. » – **L'Humanité** « Dans la revue 2050, Stéphane Courtois, coordinateur halluciné du *Livre noir du communisme*... dit tout le bien qu'il pense du memorandum anticommuniste présenté au Conseil de l'Europe. » – **Le Figaro** « De l'insolence dans les idées et du courage en politique, telle est l'ambition que s'assigne la revue haut de gamme de la Fondation pour l'innovation politique. » – **La Correspondance de la presse** « La Fondation pour l'innovation politique vient de publier le premier numéro de la revue 2050... Les réflexions de la revue ne s'arrêtent pas aux frontières de l'Hexagone. » – **France Culture, Jean Lebrun** « Dans une revue que je vous recommande, qui s'appelle 2050, il y a un article de François Huguenin sur les communautés... il faut le lire » – **Le Point** « Dans la revue 2050, Dominique Reynié élabore une nouvelle définition du centre dominé par un PS social-libéral et une UMP libérale-sociale. » – **Le Nouvel Observateur** « Comment l'Europe nous voit-elle?... Dans un dossier intitulé "Francophobie, francophilie", la revue 2050 apporte une réponse mitigée. » ●●●

## ■ LES CONSEILS ET LES COMITÉS DE LA FONDATION

### Conseil de surveillance

**Président d'honneur :** Jérôme MONOD

**Président :** Jean-Claude PAYE

**Vice-Président :** Bronislaw GEREMEK

Sir Stuart BELL

Barid Baran BHATTACHARYA

Aldo CARDOSO

Grégoire CHERTOK

Cheick Modibo DIARRA

Geneviève FERONE

Karl LAMERS

Dominique LECOURT

Nicole LE DOUARIN

Francis MER

Monique SASSIER

YU Keping

Ancien président du groupe SUEZ-Lyonnaise des eaux

Avocat, ancien secrétaire général de l'OCDE

Ancien ministre, député européen (*Pologne*)

Membre de la House of Commons (*Royaume-Uni*)

Économiste, recteur de l'université de Nehru (*Inde*)

Dirigeant de société

Associé gérant de Rothschild et Cie

Astrophysicien, ancien membre de la NASA, président de Microsoft Afrique (*Mali*)

Directeur du développement durable d'EIFFAGE

Ancien député au Bundestag (*Allemagne*)

Professeur de philosophie

Biologiste, secrétaire perpétuelle de l'Académie des sciences

Ancien ministre de l'Économie, ancien président du groupe ARCELOR

Inspectrice générale de l'administration de l'Éducation nationale

Directeur du China Center for Comparative Politics and

Economics (*Chine*)

### Directoire

**Directeur général :** Franck DEBIÉ

**Secrétaire général :** Anne GOIRAND

Jean de BOISHUE

Philippe BRONGNIART

Jean-Didier VINCENT

Directeur du Centre de géostratégie de l'ENS, professeur à HEC

Directeur administratif et financier

Ancien ministre, conseiller d'État, rédacteur en chef de la revue « 2050 »

Ancien directeur général du groupe SUEZ

Membre de l'Institut, neurobiologiste

### Conseil scientifique et d'évaluation

**Président :** François EWALD

Christine ALBANEL

Bernard BACHELIER

Zéphirin DIABRÉ

Marc FORNACCIARI

Ethan KAPSTEIN

Yves MÉNY

Pascal PERRINEAU

Alain-Gérard SLAMA

Valérie TERRANOVA

Philosophe, directeur de l'École nationale d'assurance

Conseiller d'État

Directeur de la Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde

Ancien directeur du PNUD, ancien ministre, conseiller du président d'AREVA

Avocat

Économiste, professeur à l'INSEAD

Président de l'European University Institute (Florence)

Politologue, directeur du CEVIPOF

Politologue, historien, journaliste

Chargée de mission auprès du Président de la République

### Comité d'audit

**Président :** Jean RAYNAUD

Cyrille BARDON

Jean-Daniel LÉVY

Procureur général près la Cour des comptes

Avocat

Dirigeant de société

## Comité d'éthique

**Président :** Yves CANNAC  
René BARBIER DE LA SERRE  
Gerhard CROMME

Conseiller d'État, membre du Conseil économique et social  
Dirigeant de société  
Président de Thyssen Krupp AG

**Commissaire aux comptes :**

Cabinet Barbier, Frinault et Autres

## ■ LES CONSEILLERS

Alexandre ADLER	Historien, journaliste
Jean-Jacques AILLAGON	Ancien ministre de la Culture, directeur du Palazzo Grassi ( <i>Venise</i> )
Peter ALTMAIER	Juriste, député au Bundestag ( <i>Allemagne</i> )
Kanti BAJPAI	Politologue ( <i>Inde</i> )
Arnulf BARING	Juriste, politologue, journaliste ( <i>Allemagne</i> )
Marie-Christine BELLOSTA	Maître de conférences à l'ENS
Albert-Claude BENHAMOU	Professeur de médecine
Alain BESANÇON	Membre de l'Institut, historien
Carl BILDT	Ministre des Affaires étrangères ( <i>Suède</i> )
Raymond BOUDON	Membre de l'Institut, sociologue
Thierry BRETON	Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie
Michel CAMDESSUS	Ancien gouverneur de la Banque de France
Malek CHEBEL	Anthropologue, philosophe ( <i>Algérie</i> )
Catherine CLÉMENT	Philosophe
Laurent COHEN-TANUGI	Avocat
Jean-Marc COICAUD	Philosophe, directeur du Bureau de l'Université des Nations unies ( <i>États-Unis</i> )
Stanley CROSSICK	Directeur d'European Policy Center à Bruxelles ( <i>Royaume-Uni</i> )
Lars DANIELSSON	Secrétaire d'État en charge des questions européennes ( <i>Suède</i> )
Lorraine DASTON	Historienne des sciences au Max-Planck-Institut ( <i>États-Unis</i> )
Michèle DEBONNEUIL	Économiste
Michel DIDIER	Directeur de l'institut de recherche Rexecode
Bruno DURIEUX	Président du Comité national des conseillers du commerce extérieur
Jean FAVIER	Membre de l'Institut, Historien
Marie-Anne FRISON-ROCHE	Professeur de droit
Marcel GAUCHET	Philosophe, historien
Christine GAVINI	Sociologue
Heather GRABBE	Politologue, directrice adjointe du Centre for European Reform ( <i>Royaume-Uni</i> )
Claude GRISCELLI	Professeur de médecine
Antonio GÜELL	Directeur au CNES
Michel GUÉNAIRE	Professeur de droit, avocat
Pehr GYLLENHAMMAR	Dirigeant de société ( <i>Suède</i> )
Enrique IGLESIAS	Secrétaire général de l'Institut Ibero American ( <i>Espagne</i> )
Allan S. JANIK	Professeur de philosophie ( <i>Autriche</i> )
Sandra KALNIETE	Ancien ministre, ancien commissaire européen ( <i>Lettonie</i> )
Jean KASPAR	Consultant en stratégies sociales
Craig KENNEDY	Président du German Marshall Fund ( <i>États-Unis</i> )
Olivier KLEIN	Économiste, professeur à HEC
Line KLEINEBREIL	Médecin, vice-présidente de l'association Primary Care Diabetes Euro
Patrick KRON	Président d'ALSTOM
Michel LE BRAS	Professeur de médecine
Emmanuel LE ROY LADURIE	Historien, membre de l'Institut
Bernard LOEZ	Dirigeant de société
Henry de LUMLEY	Membre de l'Institut, paléoanthropologue
Yves MALIER	Ancien directeur de l'ENS-Cachan, membre de l'Académie des technologies
Claude MARTINAND	Vice-président du Conseil général des Ponts

Jessica MATHEWS	Présidente de Carnegie Endowment for International Peace ( <i>États-Unis</i> )
Pierre-François MOURIER	Conseiller au Secrétariat général de l'Élysée, latiniste
Usha S. NAYAR	Directeur adjoint de Tata Institute of Social Sciences ( <i>Inde</i> )
Ana PALACIO	Ancien ministre, présidente de la Commission mixte parlementaire espagnole pour les Affaires européennes ( <i>Espagne</i> )
Laurence PARISOT	Présidente du MEDEF
Philippe POULETTY	Docteur en médecine, président de France Biotech
Josy REIFFERS	Professeur de médecine
Pierre RICHARD	Président de DEXIA
Frédéric ROUVILLOIS	Professeur de droit
Ismail SERAGELDIN	Directeur de la bibliothèque d'Alexandrie ( <i>Égypte</i> )
Jean-Michel SÉVÉRINO	Directeur général de l'Agence française de développement
Stefano SILVESTRI	Président de l'Istituto Affari Internazionali ( <i>Italie</i> )
Luc TEYTON	Professeur d'immunologie, conseiller du président du Scripps Research Institute
Gérard TOBELEM	Professeur de médecine
Loukas TSOUKALIS	Président de Hellenic Foundation for European and Foreign Policy ( <i>Grèce</i> )
Leila TYABJI	Membre fondateur de DASTKAR ( <i>Inde</i> )
Mohammad WASSEEM	Professeur de relations internationales à l'Université Quaid-i-Azam ( <i>Pakistan</i> )
Vincent WORMS	Directeur et fondateur de PARTECH ( <i>États-Unis</i> )
WU Jianmin	Directeur de l'Institut diplomatique de Pékin ( <i>Chine</i> )
Charles WYPLOSZ	Économiste à l'Institut des Hautes études internationales, Genève ( <i>États-Unis</i> )

## ■ LES MEMBRES CORRESPONDANTS

Jean-Paul BAILLY	Président du groupe La Poste
Anne CHENG	Historienne spécialiste de la Chine
Jean-François COLOSIMO	Historien des religions
Stéphane COURTOIS	Historien, directeur de recherches au CNRS
Marc CRAPEZ	Chercheur en sciences politiques
Charles de CROISSET	Banquier, co-président de Goldman Sachs
Raymond DEPARDON	Cinéaste, reporter, photographe
Gilles KEPÉL	Islamologue, sociologue, directeur de recherche CNRS/CERI
Eleanor Margaret KING	Consultante en systèmes bancaires internationaux ( <i>Royaume-Uni</i> )
Bassma KODMANI	Islamologue, chercheur associé au Collège de France et directrice de Arab Reform Initiative ( <i>Syrie</i> )
Dominique LATOURNERIE	Conseiller d'État
Roger LIDDLE	Conseiller spécial du Premier ministre pour les Affaires européennes, essayiste ( <i>Royaume-Uni</i> )
Elisabeth LULIN	Directeur général de Paradigmes, membre du conseil d'administration et membre du comité des comptes du Groupe Société générale
Michel MAFFESOLI	Philosophe, sociologue
Pierre NORA	Membre de l'Institut, historien, éditeur
Bruno RACINE	Président du Centre Georges Pompidou
Yves SALMON	Dirigeant de société
Amsatou SOW SIDIBÉ	Juriste, maître de conférences à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar ( <i>Sénégal</i> )
Pierre-André TAGUIEFF	Philosophe, politologue, essayiste

# LES COMPTES

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

Les montants 2005 ont été certifiés par le commissaire aux comptes.

Les montants 2006 sont des estimations.

## ■ BILAN

	au 31/12/05	au 31/12/06
<b>ACTIF</b>		
Actif immobilisé	252,7	260,0
Actif circulant	2 971,6	3 700,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>3 224,3</b>	<b>3 960,0</b>
<b>PASSIF</b>		
Dotation statutaire	757,5	1 532,0
Autres	948,5	1 248,0
<b>Fonds propres</b>	<b>1 706,0</b>	<b>2 780,0</b>
Autres fonds associatifs	130,2	30,0
Fonds dédiés	1 132,9	900,0
Dettes	255,2	250,0
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>3 224,3</b>	<b>3 960,0</b>

## ■ COMPTE DE RÉSULTAT

	2005	2006
Recettes	2 606	3 100
Dépenses	2 741	3 000
Variation des fonds dédiés	485	220
<b>EXCÉDENT DE L'EXERCICE</b>	<b>350</b>	<b>320</b>

L'excédent dégagé est affecté aux programmes d'actions à venir, dans le respect des principes et des valeurs qui ont conduit les différents donateurs à apporter leur contribution financière au cours de l'exercice.

## ■ LES RECETTES

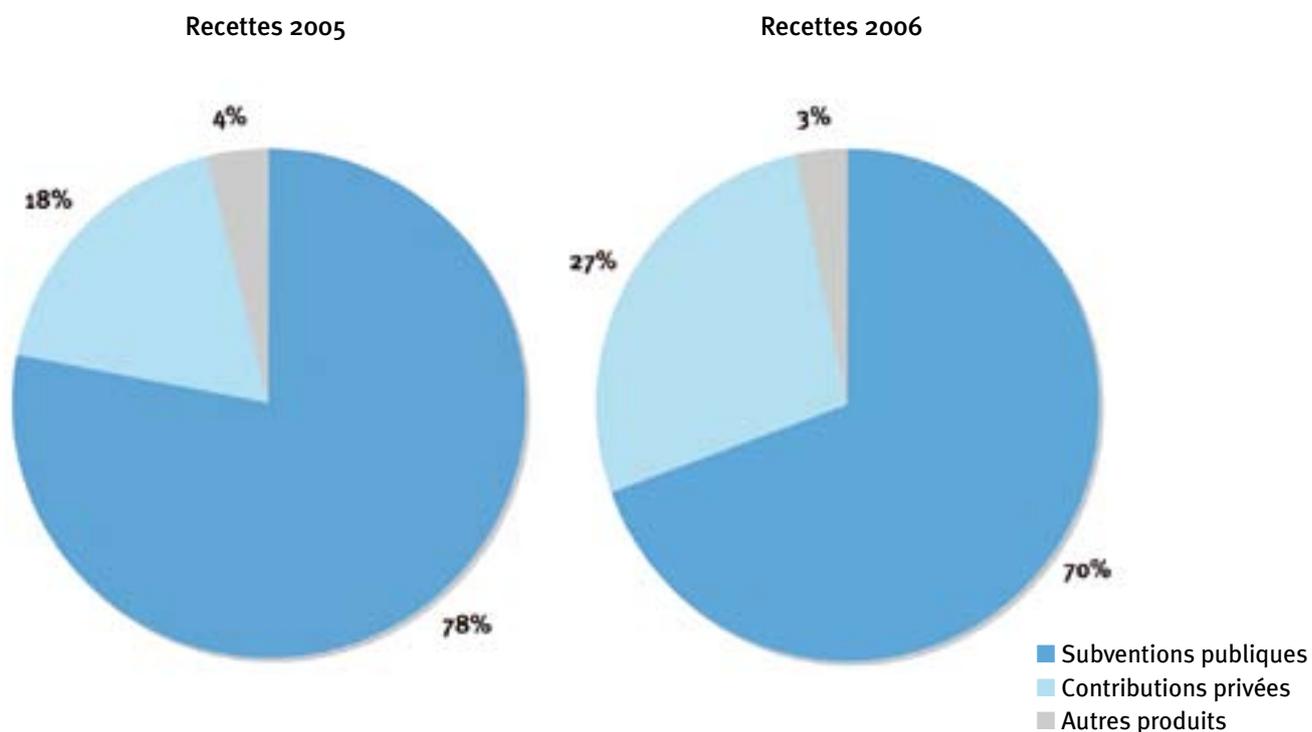
	2005		2006	
Subventions publiques	2 032	78,0 %	2 150	69,4 %
Contributions privées	473	18,2 %	850	27,4 %
Autres produits	101	4,0 %	100	3,2 %
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 606</b>		<b>3 100</b>	

Reconnue d'utilité publique par décret en date du 14 avril 2004, la Fondation pour l'innovation politique peut recevoir des dons et des legs des particuliers et des entreprises.

Les contributeurs privés bénéficient des avantages fiscaux en vigueur sur le soutien qu'ils apportent.

Le montant des subventions publiques provient pour l'essentiel du chapitre 37-06 du budget des services généraux du Premier ministre.

La Fondation s'attache à recourir à des financements diversifiés, gage de son indépendance et de sa pérennité.



## ■ LES DÉPENSES

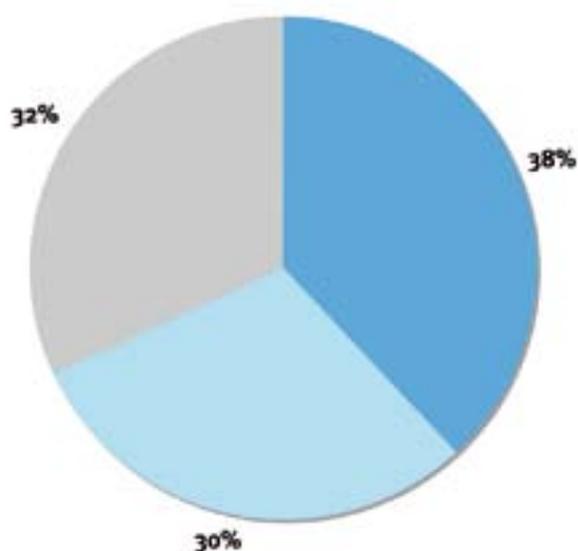
	2005		2006	
Projets	1 044	38,0%	1 175	39,2%
Diffusion des travaux	821	30,0%	905	30,1%
Fonctionnement	876	32,0%	920	30,7%
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>2 741</b>		<b>3 000</b>	

Les projets sont constitués des travaux d'études et de recherche, des débats et séminaires, des missions d'études et des actions sur le terrain.

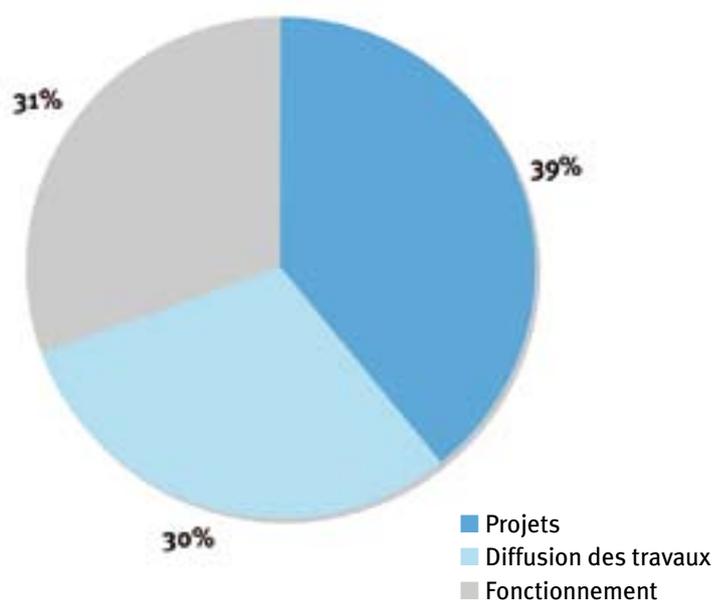
La diffusion des travaux concerne les frais de publication, de promotion et du site Internet.

Les frais de fonctionnement représentent les locaux, l'amortissement de l'équipement, le personnel administratif et les frais généraux. La Fondation veille à ce que ce montant reste inférieur à 33% du total des dépenses.

Dépenses 2005



Dépenses 2006



## DES VALEURS ET DES PERSONNES POUR L'INNOVATION POLITIQUE

### PRÉPARER L'AVENIR

Réussir sa vie  
Quelle réussite pour les jeunes ?  
L'éducation ou la priorité du « savoir-lire »  
Le changement démographique  
Changer de population active : pour des politiques d'activation  
Pour une plus grande mobilité choisie

### LA QUALITÉ DU LIEN SOCIAL

Dépasser les logiques individuelles  
L'individu : du manque au besoin de lien social  
Le rapport des individus à la norme  
La famille et le couple  
Le public et la culture  
Les artistes et le lien social  
Qu'est-ce qui mobilise la société civile ?

### VERS QUEL NOUVEAU MONDE ?

La mondialisation s'accélère  
Regards d'ailleurs  
À quoi sert l'Europe en 2020 ?  
La société civile en action dans la mondialisation

### LES PARTENAIRES

#### « 2050 », LA REVUE DE LA FONDATION

#### LA FONDATION

Les conseils et les comités  
Les conseillers  
Les membres correspondants  
Les comptes



---

#### FONDATION POUR L'INNOVATION POLITIQUE

137, rue de l'Université 75007 Paris – France | Tél. : 33 (0)1 47 53 67 00 | Fax : 33 (0)1 44 18 37 65

E-mail : [contact@fondapol.org](mailto:contact@fondapol.org) | [www.fondapol.org](http://www.fondapol.org)